



Publié le : 12/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 4 décembre 2024 à 17 heures 00

Question n°11

Rapport intercommunal annuel d'accessibilité 2023

Le Conseil d'Administration, convoqué le 27 novembre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°4 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h09 et vote à partir de la question n°3 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Anne VIGNOT,
donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20241204-D00189510-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA) doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

La mission intercommunale d'accessibilité portée par le CCAS appartient aux projets phares de son projet social et répond à son axe stratégique n°4, « Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville ».

Le rapport d'accessibilité 2023 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation. Il effectue un résumé de l'ensemble des travaux conduits par les directions opérationnelles de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, sur l'intégralité du territoire et de la chaîne de déplacement : la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti.

En lien avec les mesures en faveur de « l'école pour tous » présentées lors de la Conférence Nationale du Handicap en avril 2023, ce rapport 2023 propose un focus sur les dispositions prises par la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et leurs partenaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et des activités périscolaires. Il s'agit de mettre en lumière l'action volontariste, portée sur notre territoire, par un ensemble convergeant d'énergies politiques, techniques et associatives.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

I. Contexte

La hausse du coût des matériaux constatée ces dernières années a rendu impossible le respect des budgets initialement prévus pour la réalisation des projets et travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) et de la mise en accessibilité du territoire.

Néanmoins, les directions et services de la Ville de Besançon, de son CCAS, comme ceux du Grand Besançon Métropole (GBM) et des communes membres, ont poursuivi leur action pour améliorer l'accessibilité du territoire et de ses équipements en recherchant la meilleure réponse possible aux exigences croisées d'une politique de gestion durable du territoire, destinée à faire face aux crises climatiques, énergétiques, environnementales et sociales. Pour ce faire, ils se sont plus que jamais appuyés sur leurs partenaires, dont les associations représentantes des cinq grandes familles de handicap, des aînés et acteurs de vie de la cité, consolidant avec elles des liens destinés à trouver des solutions partagées pour mener les travaux nécessaires à rendre notre territoire, plus résilient et plus accessible à tous.

Le rapport annuel d'accessibilité 2023 est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue pour établir un bilan de la mise en accessibilité des communes de l'agglomération en ce qui concerne, tout particulièrement, la voirie et le cadre bâti. Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des directions et services de la Ville, de GBM et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

II. La mise en accessibilité du territoire par le Département des mobilités

- Les travaux conduits par la Direction Voirie sur la voirie et les espaces publics de la Ville de Besançon :
 - 7 chantiers conduits pour permettre l'accès aux ERP (montant des travaux imputés sur le budget du Département Architecture et Bâtiments),
 - 37 secteurs hors Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) concernés par des chantiers améliorant la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement (montant des travaux de 1 130 493,47 € TTC),
 - 9 secteurs relevant du PAVE concernés par des chantiers conduits pour la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement (montant des travaux 145 782,06 € TTC),
 - 110 traversées piétonnes mises aux normes,
 - 17 places PMR créées ou modifiées,
 - 90 modules sonores aux traversées piétonnes modifiés.

- Les travaux conduits par la Direction Développement et Gestion des Infrastructures :
 - 7 rues de Besançon concernées par de grosses opérations de requalification hors PAVE (montant des travaux : 147 145,76 €),
 - 8 communes de Grand Besançon Métropole concernées par de grosses opérations de requalification en 2023 (montant des travaux d'accessibilité : 678 900,00 €).

En 2023, le montant total de ces travaux de mise en accessibilité conduits par le Département des Mobilités sur la Ville de Besançon et les communes périphériques s'élève à 2 102 321,29 €.

A noter qu'en 2023, l'identification de la part des travaux concourant à l'amélioration de l'accessibilité s'est affinée afin d'être calculée au plus juste.

III. La mise en accessibilité du territoire par la Direction des Grands Travaux

Les opérations urbaines réalisées par la Direction des Grands Travaux permettent la création de nouveaux espaces publics ou la réhabilitation profonde de lieux existants. Ces projets intègrent systématiquement les normes en vigueur d'accessibilité pour les projets neufs et visent l'amélioration au maximum des situations existantes.

En 2023, la Direction des Grands Travaux a conduit 26 opérations, répartis de la manière suivante :

- 5 pour le compte de la Ville de Besançon,
- 15 pour le compte de GBM,
- 3 pour le compte de la Sedia,
- 3 dans le cadre de l'Aide aux communes.

En 2023, le montant total des travaux ciblés accessibilité conduits par la Direction des Grands Travaux sur la Ville de Besançon et les communes périphériques s'élève à 4 297 117, 99 € TTC.

Pour rappel, en 2022, ce montant s'élevait à 6 231 413 € TTC, mais comme pour les travaux de voirie, l'identification de la part des travaux concourant à l'amélioration de l'accessibilité s'est affinée afin de calculer au plus juste leur montant au sein du coût global des opérations urbaines.

IV. La mise en accessibilité du territoire par la Direction des Transports

- En 2023, 20 stations ont été rendues accessibles, dont 10 des 2 côtés :
 - 7 stations ont été rendues accessibles sur Besançon, dont 3 des 2 côtés (3 en 2022),
 - 13 stations ont été rendues accessibles sur les communes de Grand Besançon Métropole, dont 7 des 2 côtés (10 en 2022 dont 2 créations).

A noter : 11 communes (dont Besançon) ont bénéficié, en 2023, de la mise en accessibilité d'au moins un arrêt sur leur territoire. 1 commune a bénéficié de la mise en accessibilité de 5 arrêts, dont 4 de chaque côté (Grandfontaine).

Pour rappel, 13 stations avaient été rendues accessibles en 2022 dont 2 créations de nouvelle station.

- Le service Ginko Access (réservé aux Personnes à mobilité réduite)

Pour rappel, Ginko Access est un service de transport collectif public à la demande (sur réservation préalable), de porte à porte (sans accompagnement aux étages, ni portage) pour des déplacements réguliers ou occasionnels au sein de Grand Besançon Métropole.

Ginko Access s'adresse aux ayant-droits remplissant l'ensemble des conditions d'accès au service : clients en possession d'une carte CMI Invalidité et dont la demande d'accès a été validée.

En 2023, le service Ginko Access a permis la réalisation de 32 641 voyages (32 589 en 2022) :

- 399 777 kilomètres parcourus (-1 % par rapport à 2022),
- 185 clients transportés (165 en 2022) qui se répartissent comme suit :
 - 42 % des clients sont équipés fauteuil roulant électrique ou manuel,
 - 23 % des clients sont équipés d'une canne ou d'un déambulateur,
 - 16 % des clients sont atteints de troubles de la vision ou de cécité.

V. L'amélioration de l'accessibilité du cadre bâti – Etablissements Recevant du Public (ERP)

- Travaux menés par le Département Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon :
 - 29 ERP ont fait l'objet de travaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), il s'agit d'établissements scolaires, d'équipements sportifs, de lieux d'accueil culturels, de la petite enfance, de sites administratifs ou culturels,
 - 1 ERP a fait l'objet de travaux hors ADAP (salle d'exposition des ateliers du Bougnet).

En 2023, le montant total des travaux mandatés et soldés par le Département Architecture et Bâtiments pour améliorer l'accessibilité à tous les types de handicap du cadre bâti de la Ville de Besançon s'élève à 1 201 864, 76 € TTC.

Pour rappel, ce montant s'élevait à 677 658 € TTC en 2022.

- Travaux menés par les communes périphériques de Grand Besançon Métropole :

7 communes de Grand Besançon Métropole sont citées dans le rapport annuel 2023 pour avoir conduit des travaux améliorant l'accessibilité de leurs ERP ou pour avoir ouvert sur leur territoire, une ou des structures répondant aux normes d'accessibilité :

- Amagney : mise en accessibilité de la bibliothèque municipale,
- Chalezeule : mise en accessibilité totale de la mairie, rénovation de l'accès principal et installation d'un élévateur PMR,
- Grandfontaine : rampe d'accès à l'église, création et amélioration de places PMR,
- Pouilley-les-Vignes : amélioration de l'accessibilité de la salle des sports et de l'accès à la Poste,
- Pugey : dernière phase du programme d'urbanisme comprenant de nouveaux bâtiments communaux,
- Roset-Fluans : nouvelle salle polyvalente,
- Serre-les-Sapins : rénovation du centre médical.

Par ailleurs en 2023, 2 communes ont inscrit des projets d'amélioration de l'accessibilité de leurs ERP dans le cadre des Contrats de territoire : Montfaucon (salle de la laiterie, WC publics, parvis de l'église) et Pirey (mise en accessibilité de l'église).

VI. Examen des dossiers relatifs à l'accessibilité par la Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées (SCDA)

La SCDA est une sous-commission qui émane de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA). Composée de trois représentants d'associations de personnes handicapées ainsi que de représentants des acteurs économiques, elle est présidée pour l'arrondissement de Besançon, par la Direction Départementale des Territoires, par délégation du Préfet. La SCDA émet un avis sur les demandes d'autorisation de travaux pour un ERP, assorties ou non d'une dérogation et d'un ADAP, sur les ADAP de patrimoine et les schémas directeurs afférents, sur les dérogations (concernant la voirie et les espaces publics, les logements et les lieux de travail) et sur les solutions d'effet équivalent pour les ERP neufs (exemple : innovations techniques).

En 2023, 139 dossiers relatifs à l'accessibilité d'un ERP privé ont été déposés en Mairie et examinés (216 en 2022) :

- 7 dossiers ont reçu un avis défavorable,
- 17 établissements ont formulé une ou plusieurs demandes de dérogation : 13 demandes de dérogations motivées et recevables ont obtenu un avis favorable de la SCDA,
- 5 visites avant ouverture ont été effectuées par la SCDA,
- 1 ERP (parking sur un site existant) a reçu un avis défavorable à l'ouverture et fait l'objet d'un suivi spécifique suite à mise en demeure de mise en conformité.

VII. Les actions en faveur de l'accueil des enfants porteurs de handicap

- Direction de la Petite Enfance de la Ville de Besançon

Les enfants en situation de handicap sont accueillis en inclusion dans toutes les structures municipales dédiées à la petite enfance. Sur l'année 2023-2024 :

- 16 enfants en situation de handicap ont été accueillis en crèche municipale,
- 6 enfants en situation de polyhandicap ont été accueillis à la crèche Clairs-Soleils,
- 17 enfants ont bénéficié d'un bilan du Centre d'Action Médico-Social Précoce (retard de développement, détection de handicap en cours, maladie chronique,...).

- Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap

L'inclusion scolaire est un enjeu fondamental d'égalité qui a pour ambition de développer l'autonomie de tous les élèves et de favoriser leur accès au savoir.

Dans la continuité des lois du 11 février 2005 et du 8 juillet 2013 et des mesures engagées depuis 2017, l'acte II de l'école inclusive a été annoncé lors de la Conférence Nationale du Handicap (26 avril 2023) par l'affichage d'une nouvelle ambition, celle d'une « Ecole pour tous » et de plusieurs mesures :

- le développement de l'accessibilité pédagogique,
- l'accompagnement et la formation de tous les personnels : enseignants et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH),
- la coopération avec le secteur médicosocial.

1 291 élèves en situation de handicap (ESH) sont scolarisés dans les établissements scolaires de Grand Besançon Métropole (soit 36 % des ESH accueillis dans le Doubs) :

- 536 à l'école dont 316 en scolarité individuelle, 202 en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et 2 en Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEFA),
- 471 au collège ou lycée dont 271 en scolarité individuelle et 200 en ULIS,
- 284 en Unité d'enseignement externalisé qui permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire : partage des temps de récréation et de restauration, inclusion dans d'autres classes, etc.

- Département Education – Service Réussite Educative

La Ville de Besançon est mobilisée pour assurer une continuité de la prise en charge des ESH sur les temps périscolaires. Plusieurs actions peuvent être relevées pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Recrutement d'une chargée de mission inclusion couvrant tous les types de handicaps,
- 329 enfants accueillis bénéficiant d'un projet d'accompagnement individualisé (PAI),
- 128 enfants en situation de handicap (reconnus ou en cours) accueillis par les équipes du périscolaire,

- Recrutement de 44 animateurs-trices pour l'accueil des 64 enfants en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement humain : individuel ou mutualisé.
- Modalités de scolarisation adaptées aux élèves à besoins particuliers

Plusieurs dispositifs et établissements proposent, par ailleurs, des modalités de scolarisation adaptées aux élèves à besoins particuliers :

- 256 élèves de la 6ème à la 3ème accueillis en Section d'Enseignements Généraux et Pédagogiques Adaptés (SEGPA),
- Pôle d'enseignement des Jeunes Sourds à Besançon,
- Scolarisation des élèves déficients visuels à l'école Rivotte et au collège Lumière en partenariat avec le Centre de Rééducation des Déficients Visuels (CRDV),
- 6 enseignements spécialisés dispensés aux centres hospitaliers de Novillars et de Besançon,
- 1 coordinatrice du Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école.

VIII. Les actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées portées par le CCAS

- Sensibilisation du grand public au handicap

Le service Santé Sociale et Handicap, par le biais notamment de sa Mission Handicap, conduit des actions afin de changer le regard sur le handicap grâce à des actions de mobilisation, de sensibilisation et de communication.

En 2023, 14 actions ont été conduites par la Mission Handicap et le service Santé Sociale et Handicap : ciné-débat, intervention en milieu scolaire et centre de formation, sensibilisation auprès de personnels ou des étudiants soignants, création d'un escape-game « Psy'Expérience » pour sensibiliser aux troubles psychiques et à la santé mentale, etc.

- Mission intercommunale d'accessibilité

Rattachée à la Direction de l'Autonomie du CCAS, la mission intercommunale d'accessibilité, concourt à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'accessibilité portées par Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon.

En 2023, 6 commissions intercommunales d'accessibilité ont été tenues et le groupe d'experts d'usage (GEU) s'est réuni à 13 reprises. Le GEU a formulé 71 préconisations pour contribuer à des projets portés par les services de la Ville et de GBM (base nautique d'Osselle, projet de rénovation urbaine de Planoise, aménagement rue Gambetta, etc.).

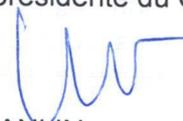
A noter que le Groupe d'Experts d'Usage étant consulté de plus en plus en amont dans les projets, les travaux ne sont pas toujours exécutés dans l'année de la consultation.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport d'accessibilité 2023, joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN

RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2023



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE GENERAL.....	5
1.1. Grand Besançon Métropole.....	5
1.2. La Commission Intercommunale d'Accessibilité.....	6
1.3. Les associations membres de la CIA.....	7
1.4. La CIA en chiffres en 2023	9
1.5. Le Groupe d'experts d'Usage	9
1.6. le SIG, outil de diagnostic et d'aide à la décision	11
2. LES DOCUMENTS D'URBANISME	12
2.1. Situation en 2023.....	12
2.2. Le PLUI en cours d'élaboration	12
3. LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA CHAINE DE DEPLACEMENT	13
3.1. Un pilotage en mode projet.....	13
3.2. Organigramme de suivi des Ad'aP et du SD'Ad'AP	13
3.3. Les Ad'Ap des communes de GBM.....	13
4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS.....	14
4.1. Les travaux par la Direction Voirie	14
4.2. Les travaux par la Direction Développement et Gestion des Infrastructures ...	19
4.3. Les travaux par la Direction des Grands Travaux.....	21
5. LE STATIONNEMENT	31
5.1. La carte mobilité Inclusion.....	31
5.2. Les emplacements réservés PMR	31
5.3. Les parkings de co-voiturage	32
5.4. Les interventions de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique.....	32
6. LES TRANSPORTS.....	34
6.1. L'inter-modalité des systèmes de transports.....	34
6.2. La mise en accessibilité du réseau de transport en 2023.....	37
6.3. Le réseau Ginko.....	39
6.4. GINKO ACCESS mode de transport spécialisé sur les 68 communes de GBM	41
7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.....	44

7.1. Les actions conduites dans le cadre des Ad'ap des bâtiments de la Ville de Besançon.....	44
7.2. Les travaux conduits par les communes de GBM	49
7.3. Amélioration de l'accessibilité d'ERP dans le cadre des projets de territoire 2022-2028.....	52
7.4. Les dossiers d'ERP traités par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité.....	52
7.5. L'accessibilité téléphonique et physique des Etablissement Recevant du Public.....	55
8. LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC - IOP.....	57
8.1. Les travaux conduits pour une activité sportive plus inclusive.....	57
8.2. Amélioration de l'accessibilité d'IOP dans le cadre des projets de territoire 2022-2028.....	59
9. FOCUS PETITE ENFANCE ET EDUCATION	60
9.1. La Petite Enfance.....	60
9.2 La scolarisation des enfants en situation de handicap dans le Doubs.....	61
9.3 La scolarisation des élèves en situation de handicap sur GBM Année 2023-2024	62
9.4 Les actions en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap sur les temps d'accueil périscolaire à la Ville de Besançon	64
10. LA CULTURE.....	66
10.1. Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).....	66
10.2. Le réseau des bibliothèques pour rendre la connaissance accessible à tous 67	
10.3. Le service Développement Culturel des Musées du Centre.....	70
10.4. La Direction de l'action culturelle	77
10.5. Le FRAC pour rendre l'Art contemporain accessible à toutes et tous.....	80
10.6. Rendre accessible le Patrimoine historique.....	82
11. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE.....	83
11.1. La Mission Handicap du CCAS de Besançon.....	83
11.2. Les Cafés Ergo : des rencontres pour partager les bonens pratiques.....	85
11.3. L'escape game pour sensibiliser aux troubles psychiques et à la santé mentale	85
12. CONCLUSION	86

INTRODUCTION

En matière de mise en accessibilité du cadre du vie, l'année 2023 restera marquée par la dégradation des relations internationales à l'est, faisant persister une période difficile, obligeant surtout à des choix en raison de l'inflation et la hausse des matériaux, ne permettant cependant plus de faire tenir dans les budgets initiaux, les travaux prévus dans le cadre de l'Ad'Ap et de la mise en accessibilité du territoire.

L'ensemble des directions et services de la Ville de Besançon, de son CCAS, comme ceux de Grand Besançon Métropole et des communes membres ont dû poursuivre leur action sur cette thématique, en recherchant le meilleur équilibre possible de façon à répondre conjointement, aux exigences légitimes d'une politique de gestion durable du territoire, destinée à faire face aux crises climatiques, énergétiques, environnementales, sociales .

Plus que jamais ils se sont appuyés sur leurs partenaires, dont les associations représentantes des cinq grandes familles de handicap, des aînés et acteurs de vie de la cité, consolidant avec elles des liens destinés à trouver des solutions consensuelles pour rendre tout à la fois, notre ville et notre territoire, plus résilients mais aussi plus accessibles à toutes .

En résumé, l'année 2023, à l'instar de 2022 sera principalement marquée au plan de la mise en accessibilité du cadre de vie, par la poursuite et l'adaptation de l'action dans la durée ; une détermination dans la poursuite des engagements pris ; une recherche d'équilibre dans un environnement aux enjeux multiples, enfin par une volonté d'anticiper les problématiques afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

A titre exceptionnel, le rapport annuel d'accessibilité 2023, ne prend en compte, que le travail conduit par les directions opérationnelles de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, sur l'intégralité du territoire et de la chaîne de déplacement, selon les prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti.

Il a retenu cependant et à titre d'exemple, les efforts consentis sur les volets : culture, et Education, celle des enfants en situation de handicap dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et des activités périscolaires afin de mettre en lumière l'action volontariste , portée sur notre territoire, par un ensemble convergeant d'énergies : politiques, techniques et associatives, afin que dans tous les domaines de la vie, une égalité d'accès, la plus large possible soit la garante, d'une égalité des chances chaque jour renforcée, pour chacune et chacun, quelle que soit sa situation ou ses empêchements.

Ce rapport est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue et dont il souligne le caractère indispensable et l'efficacité.

1.CONTEXTE GENERAL

La présentation de ces éléments est préconisée par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité afin d'offrir une vue d'ensemble du territoire concerné et de permettre d'établir des comparaisons entre les différents territoires français.

1.1. Grand Besançon Métropole



Région	Bourgogne-Franche-Comté
Département	Doubs
Siège	La City, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon
Communes	68
Population	(voir tableau ci-après)
Superficie	529,6 km ²

Grand Besançon Métropole (GBM) est une communauté urbaine française constituée autour de la ville de Besançon, préfecture du département du Doubs et siège du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Elle a le statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Créée en 1993 sous la forme d'un district urbain, elle devient une communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2001 sous le nom de *Grand Besançon*, puis une communauté urbaine le 1^{er} juillet 2019. Grand Besançon Métropole compte 68 communes pour 197 494 habitants en 2021, ce qui en fait l'intercommunalité la plus peuplée du Doubs et la deuxième de Bourgogne-Franche-Comté. Elle est gérée par un conseil communautaire de 128 membres, délégués par les communes qui la composent. Elle dispose de compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'habitat, de politique de la ville et de gestion de certains services publics.

Démographie des communes de GBM (Source Insee)

Grand Besançon Métropole est une Communauté Urbaine qui se caractérise par la prépondérance d'une ville centre entourée d'une majorité de petites communes :

- 0 à 1000 habitants : 35 communes
- 1000 à 2000 habitants : 18 communes
- 2000 à 2999 habitants : 11
- 3000 à 4000 habitants : 2
- 4000 à 5000 habitants : 1
- Besançon : 119 198 habitants (2021 – dernière population légale)

1.2. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

• Composition

Depuis son renouvellement lié aux élections municipales, sont membres de la CIA :

Présidente de droit : Mme Anne VIGNOT

Vice-Président : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-Président de la CIA, il préside la commission en cas d'absence de la Présidente

Ainsi que :

- Un collège de 13 élus
- Un représentant et un suppléant pour chacune des associations représentantes des cinq grands types de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental), des représentants des aînés, des représentants des usagers et des acteurs économiques (17 associations et organismes) auxquels s'ajoutent 2 personnes (en nom propre) représentants des aînés.

Au regard de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission a été et reste ouverte à l'intégration d'autres personnes volontaires qui se feraient connaître (représentants associatifs, d'usagers du territoire, de la société civile...).

Autres membres représentés :

- Les directeurs généraux des trois collectivités (GBM, Ville de Besançon, CCAS de la Ville de Besançon) ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les représentants des administrations d'Etat et de leurs directions et services, ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les responsables de KEOLIS.
- Sont invités à participer ponctuellement aux commissions, les responsables d'organismes publics ou privés qui ont reçu une Délégation de Service Public, afin de présenter certains dossiers spécifiques.

La Mission Accessibilité, rattachée au CCAS de la Ville de Besançon, dont le financement est mutualisé entre la Ville, la Communauté Urbaine et le CCAS, assure le pilotage de cette commission, mission.accessibilite@grandbesancon.fr.

• Les missions de la CIA (fixées par la loi du 11 février 2005 et complétées par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014)

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, des transports, des interfaces entre ces différents maillons de la chaîne du déplacement,
- Recenser l'offre de logements Accessibles, Adaptables et Adaptés (AAA),
- Etablir et présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné (rendu-compte aux associations et aux différents acteurs institutionnels),
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (lieu-ressource pour l'ensemble des acteurs d'un même territoire),
- Transmettre ce rapport au Préfet du département, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH),
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public conformes au 31 décembre 2014, des dossiers Ad 'AP, des éléments de suivi de l'avancement des Ad 'AP et des dossiers d'achèvement des travaux liés à ces Ad 'AP.

1.3. LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CIA

<p>Adapei du Doubs – Vie associative 81 rue de Dole 25000 BESANCON Tél : 06.76.50.43.15 vieassociative@adapeidoudoubs.org</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Présidente : Mme Nicole Gauthier Conseiller élu section locale de Besançon : M. Alain Barthod Coordinatrice associative et personne de soutien : Mme Orlane Bonnot</p> 
<p>2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Alain Barthod et Mme Orlane Bonnot Conseiller élu – Adapei du Doubs section locale de Besançon : M. Alain Barthod : 06.10.53.13.78 barthodalain@gmail.com Coordinatrice associative - Adapei du Doubs et personne de soutien pour M. Alain Barthod : Mme Orlane Bonnot : 06.76.50.43.15 orlane.bonnot@adapeidoudoubs.org</p>		
<p>Droits devant 25 Adapei du Doubs 81 rue de dole 25000 Besançon Tel : 09 61 20 37 12 Mail : droitsdevantdoubs@gmail.com</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Présidente départementale : Mme Maryline JEANNIER Président Comité Local Besançon : M. Olivier EPIARD Personne de soutien : M. Romaric VIEILLE</p> 
<p>2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : Mme Maryline JEANNIER Présidente – Personne en soutien M. Romaric VIEILLE (ATLAS- Adapei du Doubs) - 06 26 10 40 06 - Chef de service ATLAS- Fondation Pluriel) - 06 26 10 40 06 - romaric.vieille@fpluriel.org</p>		
<p>AFTC BFC Association des Familles de Traumatés crâniens et Cérébro-lésés de Bourgogne Franche Comté 7 avenue de Montrapon – Immeuble Dodane 25000 BESANCON Tél : 03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr www.aftc-bfc.fr</p>	<p>Handicaps divers</p>	<p>Présidente : Mme Corinne MAUDUIT Directrice générale de l'AFTC BFC Mme Carine MENIGOZ</p> 
<p>1 représentant à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Jean LIEVREMONT jeanlievremont@gmail.com Tel. 06 37 74 84 71</p>		
<p>APEDA-BFC 12 rue de la Famille 25000 BESANCON Tél : 03.81.80.19.82 07.86.45.94.28 (SMS) apeda-bfc@orange.fr https://apeda-bfc.fr</p>	<p>Handicap auditif</p> 	<p>Présidente : Mme Pascaline RIOT Chargée de mission : Jenny WUILLAUME</p>
<p>1 représentante à la CIA et au groupe d'experts d'usage : Mme Christine SINGH</p>		

<p>L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté 15 avenue Denfert Rochereau 25012 BESANCON CEDEX Tel : 03 81 65 44 44 dg@ahs-fc.fr www.ahs-fc.fr</p>	<p>Handicap moteur/handicap mental/ handicap psychique/polyhandicap/autisme</p> 	 Président : M. de MOUSTIER Catherine PERRIN—Directrice 40 rue des Frères Chaffanjon -25000 Besançon vivreenville.cp@ahs-fc.fr 03 81 40 12 80/06 71 13 43 65 https://www.ahs-fc.fr/ 
1 représentante à la CIA et au groupe d'experts d'usage : Mme Catherine PERRIN, directrice de Vivre en Ville, suppléante de l'UNAFAM		
<p>CRDV des Salins de Bregille 7 chemin de Bregille Haut 25000 BESANCON Tél : 03.81.65.86.86 pms25@salinsdebregille.com https://www.salinsdebregille.net</p>	<p>Handicap visuel</p> 	Président de l'association : Maître CADROT Directeur PMS : M. COLSON 
2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. BOISSEIN ou M. CHALLOUET		
<p>APF FRANCE HANDICAP délégation du Doubs 4 chemin de l'Ermitage 25000 Besançon Tél : 03.81.53.34.33 Mail : dd25@apf.asso.fr https://www.facebook.com/ddapf25/</p>	<p>Handicap moteur</p> 	Représentant du Conseil Départemental : M. François MASSON Directeur : M. Christophe LAURIAUT 
2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : Mme Michèle MUNIER et M. Antonio SERRA		
<p>Franche-Comté Parkinson Résidence autonomie « les Cèdres » 2 rue Kepler 25000 BESANCON Tél : 0381410855 fcparkinson@yahoo.fr http://www.ciss-fc.org/blog/index.php/2006/09/20/10-franche-comte-parkinson</p>	<p>Handicap physique et cognitif</p> 	Présidente : Mme Marie-Claude ROBIN 
1 représentante à la CIA et au groupe d'experts d'usage: Mme Marie-Claude ROBIN		
<p>ORPAB 20 rue de Vignier 25000 BESANCON Cedex Tél : 03.81.82.22.05 contact@orpab.fr http://www.orpab.fr/</p>	<p>Aînés</p> 	Président : M. Yves CHANSON yves.chanson@orange.fr 
1 représentant à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Yves CHANSON		
<p>Association Trottoirs Libres ! Les Bains Douches 1 rue de l'Ecole 25000 BESANCON trottoirslibres@yahoo.com</p>	<p>Trottoirs Libres !</p> 	Président M. Yves KETTERER Association pour l'amélioration de l'accessibilité urbaine, le droit et la sécurité des piétons.
Via X (Twitter) : @TrottoirsLibres ou https://twitter.com/TrottoirsLibres Via Facebook : https://www.facebook.com/AssociationTrottoirsLibres/ 1 représentant à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Yves KETTERER		

UNAFAM Délégation du Doubs 7 avenue de Montrapon 25000 BESANCON Tél : 03.81.53.68.56 25@unafam.org	Handicap psychique 	Mme Marie-France GIBEY Déléguée Départementale 
2 représentantes à la CIA et au groupe d'experts d'usage : Mme Catherine PERRIN, Mme Marie-France GIBEY		
Association Valentin HAÛY 21 rue Krug BP 51772 25044 Besançon Cedex comite.besancon@avh.asso.fr Site internet : besancon.avh.asso.fr Tél : 03.81.80.45.52		 Avec les aveugles et les malvoyants Agir pour l'autonomie Présidente : Nadia BUTTERLIN Vice-Président : Roger CHAUDY
1 représentant à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Roger CHAUDY		
Voir Ensemble Doubs 4 A faubourg Tarragnoz 25000 BESANCON Tél : 06 -72.12.00.27 g.doubs@voirensemble.asso.fr Responsable locale : Mme Aline ROUSSILLON		
2 représentantes à la CIAPH et au groupe d'experts d'usage : Mme Patricia CHOLET et M. Gérard VERGUET		

1.4. LA CIA EN CHIFFRES EN 2023

- 6 rencontres en 2023, avec une participation moyenne de 29 personnes par séance
- 13 associations représentées.
- 4 représentants individuels et une association représentant les aînés.
- 3 organismes représentants du monde économique (seule l'Union des Commerçants est présentes au cours des rencontres)
- 33 Directions (GBM, Ville, CCAS)
- 1 groupe d'experts d'usage.

De nombreux partenaires présents sur toutes les rencontres dont la DDT25 et son référent départemental accessibilité (Président de la Sous-Commission Départementale d'accessibilité en Préfecture).

Présents en CIA	21/02	21/03	30/05	30/06	17/10	12/12
Membres associations	12	12	14	10	13	16
Techniciens	13	14	15	11	13	10
élus	3	5	4	3	3	4
Nombre de participants	28	31	33	24	29	30

1.5. LE GROUPE D'EXPERTS D'USAGE

- **Composition**
 - **6 à 20 personnes** (selon les déplacements ou les réunions)

- **13 associations et 5 familles de handicap** y sont représentées – **Voir tableau citant les représentants ci-dessus**
- **2 représentants des aînés** en noms propres, également membres de la CIA : M. Daniel MUNIER, Mme Michèle ROUSSEL et **2 représentantes du handicap visuel en nom propre suite** à la disparition de l'association Mira Europe sur le territoire également membres de la CIA : Mme Océanie CRAVEIRO, Mme Maria Otilia CRAVEIRO.

- **Les raisons de sa légitimité**

- Une véritable expertise
- Une grande disponibilité
- Le dialogue comme méthodologie entre techniciens et associations et un partage transparent de l'information
- Le respect de la loi et des solutions tournées vers une accessibilité d'usage
- Des solutions innovantes et des propositions reconnues pour leur pertinence
- Un groupe où chacun prend la parole au nom de tous pour des solutions tendant à une accessibilité universelle

- **Qui peut le solliciter ?**

Les Directions et services de GBM, de la Ville et de son CCAS, les particuliers, pour des projets matériels et immatériels (déplacements et visites gratuites).

Contact : Mission accessibilité 03.81.41.21.84 ; mission.accessibilite@grandbesancon.fr

- **Rencontres 2023 du groupe d'experts d'usage et préconisations**

Nombre de rencontres	Nombre total de participants	Nombre de recommandations
13	127	71

A noter : L'expérience montre que les techniciens, en contact régulier aujourd'hui avec les membres du Groupe d'Experts d'Usage, intègrent leurs préconisations les plus habituelles, de façon quasi systématique dans les projets.

Le Groupe d'Experts d'Usage étant consulté de plus en plus en amont dans les projets, les travaux ne sont pas toujours exécutés dans l'année de la consultation.

- **Bilan de l'activité du Groupe d'Experts d'usage entre 2016 et 2022**

A noter : les projets 2023 n'ayant pas tous abouti au moment de l'établissement du rapport 2023 l'année n'est pas prise en compte

Moyenne de la réponse aux préconisations du Groupe d'Experts d'Usage lissée sur 7 ans : 83,07%

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020 (Impact Covid)	Année 2021 (Impact Covid)	Année 2022
Visites	15	13	16	13	4	5	10
Personnes présentes	152	149	141	127	40	70	115
Prescriptions	184	168	132	89	65	88	108
Pourcentage réalisé	58,70%	58,60%	24,30 %	64,04%	90,67%	2 dossiers en cours	5 dossiers en cours
Pourcentage réalisé à la date du présent rapport par rapport aux dossiers traités à la date du bilan	86,41%	81,54%	87%	87,69%	90,67%	65,91%	83,33%

- **Les principaux projets ayant bénéficié du regard et des préconisations des membres du Groupe d'Experts d'Usage en 2023**

Dans le cadre des grandes opérations ont été examinés les dossiers suivants :

- Le projet de la base nautique d'Osselle et du bâti attenant (ouverture début d'été 2024)
- Le projet Grette-Butte
- Les travaux prévus dans le cadre du NPRU de Planoise
- Les travaux de réhabilitation de la rue Proudhon avec prise en compte d'un corridor de sécurité et la mise en œuvre de préconisations « duplicables » et reconduites sur l'aménagement des autres rues du centre-ville (Proudhon / République, Gambetta)

Mise au point avec la Direction des Espaces Verts et de la biodiversité d'un sol solide, meuble et résilient, qui se décline en 2 versions, une version minérale appelée stabilisé renforcé et une version végétalisée appelée grave ensemencé, ont été mises au point après plusieurs mois de recherches et un travail d'étude conduit en lien avec les entreprises locales d'espaces verts. Le résultat aujourd'hui est le suivant :

- Un matériau qui laisse le terrain sec et donc une surface non boueuse même après plusieurs journées de précipitations.
- Un matériau qui crée un support portant, très solide et qui ne se déforme sous les roues même celle de véhicules de très gros gabarits.
- Un matériau qui laisse une impression globale agréable, de fraîcheur, de verdure et qui en utilisant des graminées dont les racines sont fortement ancrées dans le sol, évite tout arrachement de la végétation par les roues des fauteuils roulant.
- La végétation qui se développe sur ce support reste par ailleurs sous domination du minéral avec un développement millimétrique.
- Enfin, ce support peut rapidement être repris, en cas de détérioration, (hydro-décapage, gros travaux, forte utilisation sur une période longue...) avec des matériaux simples, la plupart du temps en réutilisant ceux présents sur place.

Un projet phare sur les Etablissement Recevant du public : L'examen du projet du Musée de la Résistance et de la Déportation.

1.6. LE SIG, OUTIL DE DIAGNOSTIC ET D'AIDE A LA DECISION

La base de données géographiques sur l'accessibilité des espaces publics, créée en 2015, par le service SIG, doit permettre aux différentes directions et services de GBM, de la Ville et du CCAS, aux élus des trois instances, d'affiner la connaissance qu'ils ont de l'état d'accessibilité du territoire et de son évolution et permettre à terme, au grand public d'accéder aux informations collectées conformément aux dispositions législatives.

Le SIG, en 2023, a poursuivi, en lien avec les Directions et services opérationnels, son effort de collecte et d'interpolation de la donnée.

2. LES DOCUMENTS D'URBANISME

2.1. Situation en 2023

- Le « SCoT » - Schéma de Cohérence Territoriale et ses documents ; <http://www.scot.grandbesancon.fr/le-scot-en-vigueur/>
- « PLUi » - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « PDM » - Plan de Mobilité, « PLH » - Programme Local de l'Habitat ; ou encore « PCAET » - Plan Climat Air Energie Territorial. L'objectif : rendre le territoire plus facile à vivre, plus attractif, mieux adapté aux besoins de tous ainsi qu'aux changements climatiques.

Grand Besançon Métropole met à jour actuellement l'ensemble de ces documents qui seront établis après consultation des habitants, des acteurs économiques ou associatifs.

2.2. Le PLUI en cours d'élaboration

Les élus de Grand Besançon Métropole (GBM) préparent, depuis 2021, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui sera présenté au Conseil communautaire en 2025. Il déterminera les orientations des futures constructions et aménagements du territoire des 68 communes rattachées à l'horizon 2040.

Ce document structurant a également parmi ses ambitions, une organisation du territoire et des déplacements facilitant l'accessibilité, à l'emploi, aux biens et aux services et à une organisation des déplacements, efficace depuis les bassins de vie en facilitant l'inter-modalité.



Pour en savoir plus : <https://plui.grandbesancon.fr/> ou écrire à : plui@grandbesancon.fr

Afin d'être rendu accessible à toutes et à tous, le Plan Local d'urbanisme de la Ville de Besançon a été publié sur le Géo portail de l'Urbanisme. Il est librement accessible à l'adresse suivante :

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Les informations diffusées le sont à titre indicatif et ne sont pas opposables, le document d'urbanisme opposable étant celui consultable en mairie.

3. LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA CHAINE DE DEPLACEMENT

3.1. UN PILOTAGE EN MODE PROJET

- **Un pilotage par la Mission intercommunale d'accessibilité**

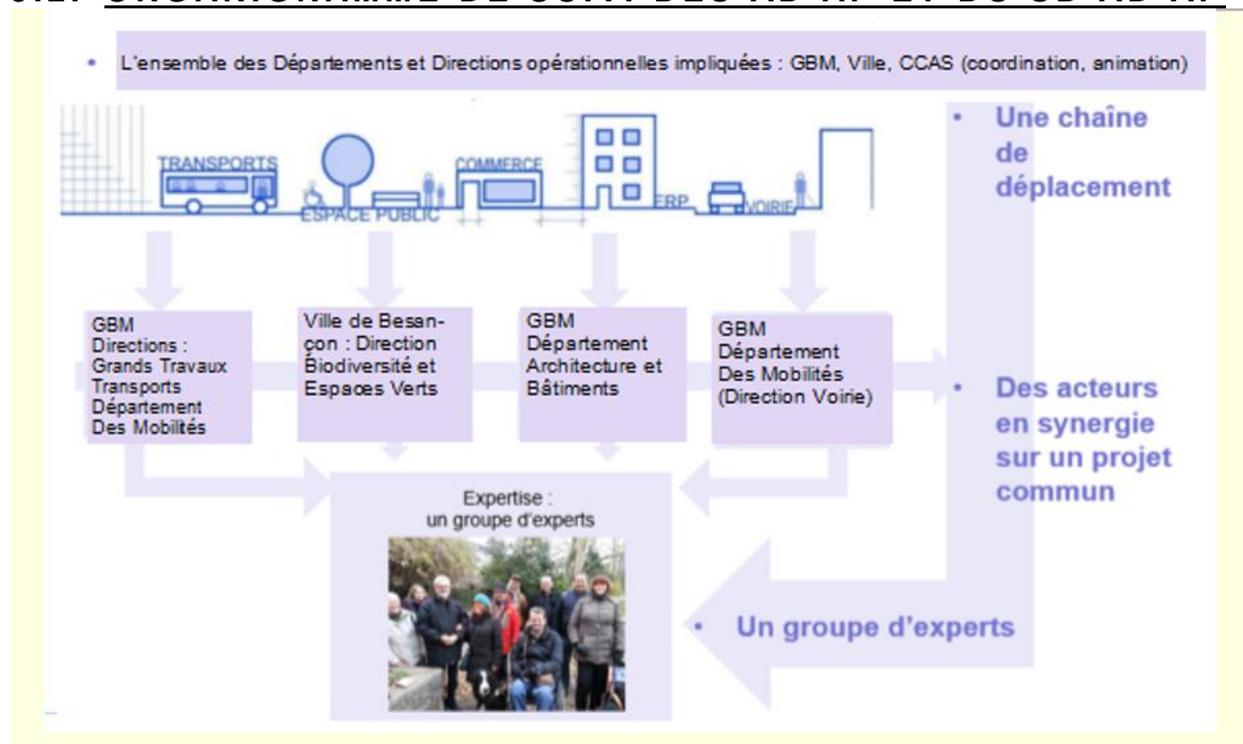
Un chef de projet assure le suivi transversal de la politique d'accessibilité conduite sur le territoire. Il veille à l'efficacité, la coordination et la cohérence de la mise en accessibilité de tous les maillons de la chaîne de déplacement et de l'ensemble des travaux programmés (transports, voirie, espace verts, cadre bâti), conformément aux souhaits des élus.

Il importe en effet, outre la mise en accessibilité du cadre bâti, de garantir le continuum des déplacements, du point de départ au point de destination et de faire en sorte qu'ils répondent aux besoins d'accessibilité.

- **Un Comité Technique réunissant les directions de la Ville et de GBM**

Ce comité technique a été programmé à Besançon en moyenne toutes les six semaines soit 5 rencontres en 2023 : 20 février, 24 avril, 26 juin, 16 octobre, et 11 décembre.

3.2. ORGANIGRAMME DE SUIVI DES AD'AP ET DU SD'AD'AP



3.3. LES AD'AP DES COMMUNES DE GBM

Pour ce qui est des communes de la Communauté Urbaine, les Maires restent compétents pour la voirie communale et les bâtiments communaux.

4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS

Les travaux de voirie conduits par le Département des mobilités sont pris en charge par plusieurs Directions.

4.1. LES TRAVAUX PAR LA DIRECTION VOIRIE

Les travaux portés par la Direction de la Voirie se décomposent comme suit :

- Ceux permettant de faire la liaison entre les Etablissements Recevant du Public (ERP) et le Domaine Public, comptabilisés dans l'Ad'AP bâtiment ou rendant accessibles les Installations Ouvertes au Public (IOP : promenades, parcs, squares etc.) également inscrits dans l'AD'AP bâtiment.
- Les travaux mettant, conduits hors PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) et mettant en accessibilité la voirie et les espaces publics et destinés à améliorer la chaîne de déplacement.
- Les travaux conduits dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) destinés à améliorer la chaîne de déplacement.

En 2023, 7 chantiers de travaux ont été conduits par la Direction de la voirie dans le cadre du PAVE pour rendre un ERP accessible depuis le domaine public :

Nom de l'ERP	Adresse
Gymnase Résal	10 rue Résal
Gymnase Proudhon	38 rue Frédéric Chopin
Atelier d'artistes	Rue Bougnet
Groupe scolaire Pierre et Marie-Curie	Rue des Lilas
Ecole Jean Boichard	2 chemin de la Chaille
Maternelle Fribourg	11 rue Fribourg
Gymnase Denfert Rochereau	Rue Denfert Rochereau

A noter que le coût des travaux destinés à relier un ERP jusqu'au Domaine Public depuis son emprise est pris en charge par le Département architecture et bâtiments.

En 2023, 37 secteurs hors PAVE ont fait l'objet de travaux pour assurer la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement

Montant des travaux : 1 130 493,47 €

Lieu(x) de l'action	Intitulé de l'action	Montant travaux TTC
Rue du Funiculaire	Mise en accessibilité d'une traversée piétonne	2 385,46 €
Rue de Dole	Mise en accessibilité d'une traversée piétonne	256,88 €
Avenue Thomas Edison	Création escalier accessible	22 835,57 €
Rue Mégevand	Mise en accessibilité de traversées piétonnes	232,25 €
Rue des Martelot	Mise en accessibilité d'une traversée piétonne	772,96 €
Carrefour Charles Nodier et Chifflet	Mise en accessibilité de traversées piétonnes – PAVE 22	11 702,90 €
Rue de Trey	Mise en accessibilité du giratoire	53 124,76 €
Place des Jacobin	Création d'un cheminement piéton sécurisé	27 426,67 €
Place Victor Hugo	Mise en accessibilité d'une traversée piétonne	2 298,05 €
Rue Michel Blavet	Mise en accessibilité traversées piétonnes et trottoir	5 208,84 €

Rue Plançon	Mise en accessibilité et conformité place PMR	7 213,12 €
Rue de l'Orne de Chamars	Mise en accessibilité traversée piétonne et panneau pub	4 096,58 €
Rue Pierre Marie Curie	Mise en accessibilité traversées piétonnes et trottoirs	23 137,64 €
Boulevard Alexandre Flemming	Mise en accessibilité d'une traversée piétonne	3 747,64 €
Rue de l'Église	Mise en accessibilité traversées piétonnes et trottoir	14 688,82 €
Rue de Belfort	Mise en accessibilité traversée piétonne et trottoirs	21 664,48 €
Rue des Causses	Mise en accessibilité quai bus – PAVE 22	22 470,64 €
Rue Mégevand	Mise en accessibilité traversée piétonne	1 928,08 €
Carrefour Brulard – Grette - Polygone	Création place PMR et mise en accessibilité accès	1 132,56 €
Rue de la Grette	Requalification de la rue – Première partie	211 304,16 €
Carrefour Velotte - Echenoz	Modification du carrefour à feux et sécurisation de la traversée	31 208,30 €
Carrefour Lecourbe - Chifflet	Mise en accessibilités des traversées piétonnes	7 794,67 €
Pont de Bregille	Mise en accessibilité des trottoirs et des quais bus + étanchéité	169 500,00 €
Rue Ronchoux	Mise en accessibilité des traversées piétonnes	13 006,51 €
Rue du 60 ^E RI	Mise en accessibilité	7 382,81 €
Rue de Fontaine Écu - Fanart	Mise en accessibilité	4 162,81 €
Rue Lafayette	Création traversée piétonne	1 861,01 €
Avenue des Géraniums	Création plateau et mise en accessibilité traversées piétonnes	62 810,39 €
Rue des Roses	Requalification de la rue avec DBEV	92 259,40 €
Chemin de Brûlefoin	Création trottoir et mise en accessibilité du carrefour	122 806,41 €
Rue Paul Pesty	Aménagement pour sécurisation école et mise en accessibilité	114 819,87 €
Rue des Sapins	Création place PMR	616,71 €
Rue du Piémont	Création de 2 places PMR	3 662,23 €
Rue de la Provence	Création de 2 places PMR	3 830,06 €
Rue Jules Viette	Création place PMR	237,13 €
Rue Heitz	Reprises trottoirs suite installation borne	42 627,63 €
Chemin des Monts de Bregille du Haut	Mises en accessibilité des quais bus et trottoirs	14 279,47 €
		1 130 493,47 €

- **Quelques images des travaux conduits par la Direction de la Voirie en 2023 :**

- Rue des Causses à Besançon, travaux sur quais-bus :



- Rue Rivotte à Besançon, travaux sur quais-bus :



- Carrefour Lapret/ Belfort – trottoir :



- Pont de Bregille, Reprise trottoirs et quais bus :



- Rue de la Grette, requalification totale :



En 2023, 9 secteurs inclus dans le PAVE ont fait l'objet de travaux pour assurer la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement
Montant des travaux : 145 782,06 €

Lieu(x) de l'action	Intitulé de l'action	Montant travaux TTC
Place Mercier	Mise en accessibilité des traversées piétonnes, place PMR et reprise trottoir aux normes	35 024,83 €
Rue Anatole France	Mise en accessibilité des traversées piétonnes et reprise enrobés	62 279,28 €
Rue de la Malcombe	Mise en accessibilité d'une traversée piétonne	1 645,07 €
Rue Plançon	Mise en accessibilité	10 235,49 €
Rue de Fontaine écu	Mise en accessibilité	7 274,11 €
Carrefour Cras - Roussel	Mise en accessibilité du carrefour	3 896,91 €
Carrefour Cras - Paul Bert	Mise en accessibilité du carrefour	3 467,40 €
Carrefour Cras – Tamaris - Roche	Mise en accessibilité du carrefour	4 548,68 €
Faubourg Rivotte	Mise en accessibilité des quais bus et trottoirs (pave22)	17 410,29 €
		145 782,06 €

- **La collecte des informations sur le Système d'Information Géographique**

Conformément aux prescriptions de la loi et dans le but de mettre en open data, les informations relatives à l'état d'accessibilité de la voirie, 200 m autour des points d'arrêts de transports prioritaires, des collectes ont été réalisées.

Bilan de la collecte terrain en quelques chiffres :

- **2500 nœuds de cheminements**
- **1200 obstacles**

9000 tronçons dont :

- **3900 trottoirs**
- **2000 traversées**
- **500 chemins piétons**

Chaque tronçon est ensuite qualifié. Sont renseignés :

- **1700 circulations**
- **539 traversées**
- **62 quais**

4.2. LES TRAVAUX PAR LA DIRECTION DEVELOPPEMENT ET GESTION DES INFRASTRUCTURES

En 2023, 7 rues de Besançon hors PAVE ont fait l'objet de travaux de réfection de trottoirs (opération de requalification complète)

Montant des travaux : 147 145,76 €

<u>Rue</u>	<u>TYPE DE TRAVAUX</u>	<u>COUT TTC</u>
Rue Mandrillon	Réfection de trottoir des deux côtés	13 110,49 €
Rue des Flûtes Agasses		5 809,46 €
Rue Duet	Réfection de trottoir des deux côtés	31 503,83 €
Rue Berlioz	Réfection de trottoir des deux côtés	39 505,83 €
Rue Jean Wyrsh	Du n°2 au n°6	5 806,73 €
Rue Émile Picard	Les deux côtés de la rue Mathey Doré à la rue Gaiffe	24 371,09 €
Rue Thiébaud	Réfection de trottoir des deux côtés	27 038,33 €
		147 145,67 €

En 2023, 8 communes de Grand Besançon Métropole ont été concernées par de grosses opérations de requalification en 2023

Cout global des travaux de requalification pris en compte par la Direction Développement et Gestion des Infrastructures en 2023 : 1 860 000,00 €

Montant des travaux d'accessibilité : 678 900,00€

<u>Commune</u>	<u>Rue</u>	<u>TYPE DE TRAVAUX</u>	<u>Coût total TTC</u>	<u>Coût des travaux d'accessibilité</u>
PIREY	Rue des Vignerons	Réaménagement complet de la rue avec enfouissement préalable des réseaux en 2022. En 2023 création d'aménagements modes doux, trottoirs et marquage pour cycles, infiltration des eaux pluviales et quelques ilots végétalisés.	270 000 €	98 550 €
POUILLEY-FRANCAIS	Centre Bourg Phase 2 (autour de l'Eglise)	Aménagement du centre bourg de Pouilley Français, à proximité de l'Eglise. Enfouissement préalable des réseaux et création d'aménagements modes doux, trottoirs et marquage pour cycles, infiltration des eaux pluviales en milieu naturel et quelques ilots végétalisés.	230 000 €	83 950 €
FRANCOIS - GRANDFONTAINE	Belle Etoile - Grandfontaine	Requalification réalisée en parallèle de l'aménagement cyclable. Réduction de la voie de circulation à 5.52, création de trottoirs et d'espaces pour infiltration des eaux pluviales	19 000 €	69 350 €
CHAMPAGNEY	RD	Création d'un plateau ralentisseur avec prise en compte des modes doux.	70 000 €	25 550 €
CHAUCENNE	Aménagement Grande rue (1ère phase)	Aménagement au droit du groupe scolaire avec création d'itinéraire mode doux sécurisé.	100 000 €	36 500 €

NOVILLARS	Avenue Weibel	Réaménagement de la rue. Création d'un itinéraire mode actif (piétons et cycles)	400 000 €	146 000 €
CHATILLON	Centre Bourg	Réaménagement de rues, avec enfouissement préalable des réseaux secs. Création de trottoirs et gestion des eaux pluviales en milieu naturel	500 000 €	182 500 €
LES AUXONS	Rue de l'Eglise	Sécurisation des déplacements mode doux par création d'un trottoir permettant aux piétons des déplacements vers les arrêts de Transport en commun	100 000 €	36 500 €
		Total	1 860 000 €	678 900 €

A Noter, les travaux sur Novillars et Chatillon ont été terminés en 2024 sur les budgets 2023.

- **Quelques images des travaux conduits par la Direction de la Voirie en 2023 :**
 - Les Auxons – Rue de l'église – requalification :



- Chaucenne, Grande-rue :



➤ Bilan quantitatif global 2023 - Département des Mobilités

- **Direction voirie :**

- Traversées piétonnes mises aux normes : 110
- Place PMR : 17
- Modules sonores : 90 en cours de changement ou modifiés

**Montant des travaux d'accessibilité conduits par la Direction Voirie :
1 130 493,47€ TTC pour 2023**

- **Direction Développement et Gestion des Infrastructures 2023**

Les gros travaux de requalification ont touché :

- 7 rues de Besançon
- 8 communes

Montant des travaux d'accessibilité conduits par la Direction Développement et Gestion des Infrastructures : 826 045,76 € TTC pour 2023

Montant total des travaux de mise en accessibilité de la chaîne de déplacement conduits par le Département des mobilités en 2023 : 2 102 321,29€ (2 596 167,65 en 2022)

A noter qu'en 2023 la part de l'accessibilité dans les grands chantiers s'est affinée afin d'être calculée au plus juste.

4.3. LES TRAVAUX PAR LA DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX

- **Champ d'intervention de la Direction des Grands Travaux (DGT) :**

La Direction Grand Travaux, auparavant service Ville, a été mutualisée le 1^{er} janvier 2017.

Depuis le transfert des compétences voirie, le bilan des travaux effectués sur les communes se retrouve principalement (voirie intercommunale) dans le bilan effectué par la Direction des Grands Travaux et le Département des Mobilités.

Toutefois certains travaux sur les voiries communales restent conduits par les communes elles-mêmes. La majorité des communes conduisent des projets en lien avec un ensemble élargi de partenaires.

A ce titre, au sein du Pôle Services Techniques Urbanisme et Environnement, elle intervient en tant que maître d'œuvre sur les opérations d'aménagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, de la Ville, ainsi que pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage, comme la SEDIA, dans le cadre des opérations qui lui sont concédées.

Elle est également partie prenante du service d'Aide aux communes. Ce service est proposé par GBM aux différentes communes de l'agglomération, qui peuvent faire appel à la DGT pour leurs opérations techniques (missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'œuvre).

Dans ce contexte, la Direction des Grands Travaux a conduit 26 grands chantiers concourant à l'amélioration de l'accessibilité du cadre de vie sur notre territoire sur l'année 2023 :

- **5 pour le compte de la Ville de Besançon**
- **15 pour le compte de GBM**
- **3 pour le compte de la Sedia**
- **3 dans le cadre de l'Aide aux communes**

Pour un montant total de travaux ciblés accessibilité de 4 297 118 €.

A noter : en 2022, le montant de ces travaux étaient de 6 231 413€ TTC mais comme pour les travaux de voirie, leur part a été recalculée afin circonscrire au plus juste la part des travaux en lien strict avec l'accessibilité dans les opérations de travaux globales.

Les grands projets, ayant été étudiés en 2023 ou ayant donné lieu à des travaux, ont été, au fur et à mesure de leur conception, soumis aux membres du Groupe d'Experts d'Usage (rappel : voir présentation du Groupe page 20) et présentés en Commission Intercommunale d'Accessibilité.

- **Les principales opérations pour la Ville de Besançon en images :**

- **Réalisation d'un aménagement paysager, suite à la démolition de l'ancien parking Languedoc, maîtrise d'ouvrage Direction urbanisme opérationnel :**



- **Pré-verdissement des futures zones d'habitat du quartier Grette suite aux démolitions des bâtiments 408, maîtrise d'ouvrage Direction urbanisme opérationnel. L'objectif est de préparer les sols pour le futur quartier, en anticipant les plantations et les espaces verts. Le site est également utilisé comme zone d'expérimentation de sols reconstitués (Technosols).**



- **Réalisation de la dernière extension in-situ du cimetière de Saint-Claude, maîtrise d'ouvrage Direction de la Relation aux Usagers :**



- **Réfection de la clôture acoustique de la crèche de Montrapon**, maîtrise d'ouvrage Direction de Petite Enfance :



- **Les principales opérations pour Grand Besançon Métropole en images :**
- **Requalification de voirie place de la Bascule à Besançon**, maîtrise d'ouvrage Direction urbanisme opérationnel.

Poursuite des travaux d'aménagement de la place ayant pour objectif de construire un projet global de recomposition urbaine de cœur de quartier, en plaçant le piéton au cœur des usages et en intégrant des enjeux de désimperméabilisation des sols en faveur de l'infiltration des eaux pluviales, de lutte contre les îlots de chaleur (augmentation du nombre d'arbres), d'accessibilité et d'actions en faveur de la biodiversité (renforcement des arbustes avec des essences variées et locales) :



- **Aménagement des espaces extérieurs du campus de la Bouloie (assistance à maîtrise d'ouvrage)**, livraison des travaux de la place centrale du Campus et du Vallon de la Bouloie et début des travaux du parking de la route de Gray et des Terrasses



- **Réaménagement de la rue Gambetta à Besançon** : désimperméabilisation (environ 60% de la surface de la rue), création de zones plantées, pavages en pierre naturelle, installation de mobilier urbain (notamment assises).
A noter : la création d'un corridor de sécurité créé sur les préconisations des membres du Groupe d'Experts d'Usage qui sera dupliqué dans les rues du centre-ville lors des travaux de réhabilitation en cours et futurs.



- **Requalification des abords du lycée Victor Hugo rue Russel à Besançon:** suite à la construction du nouvel internat, aménagement d'un large trottoir et d'une plantation d'arbres d'alignement, ainsi que d'un nouveau parvis d'accès au lycée.



- **Requalification d'une partie du parvis de la place Charbonnier Nouveau projet de rénovation urbaine de Planoise :** désimperméabilisation du sol et création de zones plantées afin de lutter contre l'îlot de chaleur, et travail sur les cheminements visant à améliorer la tranquillité publique améliorer l'accessibilité.



- **Sécurisation des abords du lycée Tristan Bernard à Besançon, avec mise en sens unique de la rue Goya.**



- **Construction d'un parking de co-voiturage en lien avec la construction du nouveau bâtiment de l'Institut de Formation des Personnels de Santé (IFPS), maitrise d'ouvrage : département des Mobilités**



- **Construction rue René Char à Besançon d'un nouveau tronçon de la liaison cyclable Montferrand-Besançon, reliant la rue à la piste cyclable de la Belle Etoile.**



- **Requalification de la rue de la Grette à Besançon avec intégration d'une écluse et d'une bande cyclable montante.**



- **Début des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Saône : requalification des rues Courbet et Cheneau Blond** : création d'un parking de covoiturage, création de quais bus, aménagement du parking de la gare, création de liaisons cyclables et piétonnes sécurisées, désimperméabilisation des sols et végétalisation.
- **Base nautique d'Osselle** : début de la seconde tranche d'aménagement des espaces publics de la base nautique, avec notamment la réalisation des terrassements généraux d'un parking paysager de 356 places, maîtrise d'ouvrage : service Tourisme

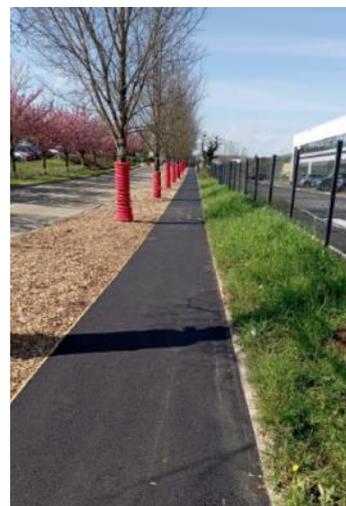


Parking paysager en cours de construction

- **Début de l'installation d'une centaine de points d'apport volontaire enterrés et aériens et totalement accessibles dans le quartier de Planoise**, maîtrise d'ouvrage : direction gestion des déchets



- **Requalification du trottoir rue Manton secteur Témis** : plantations et revêtement en enrobés



- Quelques illustrations d'interventions de la Direction des Grands Travaux au titre de l'aide aux communes
- Pouilley les vignes : construction d'un équipement sportif regroupant un city-stade, des agrès de fitness PMR et du mobilier (table/bancs)



Les opérations illustrées ne sont que quelques exemples des travaux conduits en 2023 par la Direction des Grands travaux améliorant l'accessibilité du cadre de vie et prenant en compte de façon globale, le développement durable.

- **Contribution au développement durable**

Le développement durable est pris en compte par la Direction Grands Travaux dans les opérations conduites, les aménagements étant conçus de manière à s'intégrer dans leur environnement, et à une plus large échelle dans le « grand paysage ».

Les revêtements de surfaces prennent en compte, dans la mesure du possible, la limitation de l'imperméabilisation. Des solutions alternatives sont recherchées et étudiées dans la gestion des eaux pluviales.

Les cahiers des charges intègrent les aspects de gestion des déchets, la gestion optimale des matériaux mis en œuvre avec une recherche de réutilisation des déblais en remblais notamment, le recours à des matériaux recyclés, ...

La clause d'insertion par l'économie est appliquée dans les marchés de travaux, avec des résultats régulièrement au-delà des exigences minimales requises.

Surfaces des imperméabilisées 2023 :

	Surface désimperméabilisée m ²	Surface plantée suite à désimperméabilisation m ²
Parking Languedoc	1833	1833
408	870	870
Bascule	2700	1260
Bouloie Place centrale	0	65
Bouloie parking Gray	5500	3850
Gambetta	1578	336
Russell	2064	1720
Charbonnier	1190	930
Pk Oil	1044	764
Pk IFPS	0	1800
TOTAL	16779	13428

➤ Bilan quantitatif global 2023- Direction des Grands Travaux

VILLE DE BESANCON	
Maîtrise d'ouvrage : DIRECTION URBANISME OPERATIONNEL	
OPERATIONS	MONTANT TTC
Planoise - Ex-Parking Languedoc aménagement paysager	58 428,00€
NPRU Centre commercial Cassin : Accompagnement requalification surface commerciale	49 732,00€
Quartier Grette 408 : Pré-verdissement des futures zones d'habitat	111 885,00€
Maîtrise d'ouvrage : RELATION USAGERS	
Cimetière St Claude	497 550,00€
Maîtrise d'ouvrage : SPORTS	
Velotte Terrain de foot synthétique et parking maison de quartier	727 222,00€
TOTAL VILLE DE BESANCON	1 444 817,00€
GRAND BESANCON METROPOLE	
Maîtrise d'ouvrage : DIRECTION URBANISME OPERATIONNEL	
Place de la Bascule : Requalification de voirie	920 686,00€
Besançon Place Delattre de Tassigny	152 409,00€
Besançon Campus de la Bouloie : Aménagement des espaces extérieurs zone AREA SPORTS	96 122,00€
Besançon Campus de la Bouloie (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) : Aménagement des espaces extérieurs zone CAMPUS	3 142 190,00€
NPRU Place Charbonnier	282 047,00€
NPRU parking Luxembourg ex station OIL	326 467,00€
Abords quartier Vauban rue Querret	470 941,00€
Rue Bertrand Russel - Rue Goya Aménagement de voirie	536 486,00€
Ilot République - Requalification rue Gambetta	1 181 709,00€
Maîtrise d'ouvrage : DEPARTEMENT MOBILITES	
Pouilley-Pirey-Besançon piste cyclable	489 753,00€
Besançon parking IFPS	508 899,00€
Besançon rue de la Grette	316 224,00€
René Char piste cyclable	370 713,00€
Maîtrise d'ouvrage : SERVICE TOURISME	
Base nautique d'Osselle	306 102,00€
Maîtrise d'ouvrage : DIRECTION GESTION DES DECHETS	
Besançon - Points d'apport volontaire Planoise	138 508,00€
TOTAL GBM	9 239 256,00€
SEDIA	
Besançon - Hauts du Chazal	140 200,00€
Besançon - Temis : aménagement trottoir Mantion	105 599,00€
Besançon - Temis : Réfection couches de roulement	283 278,00€
TOTAL SEDIA	529 077,00€
AIDE AUX COMMUNES	
Pouilley les Vignes City-stade	247 564,00€
Gennes -Montfaucon foot	278 120,00€
Pirey parcours de running	34 092,00€
TOTAL AIDE AUX COMMUNES	559 776,00€
TOTAL GENERAL	11 772 926,00 €
Evaluation de la part des travaux d'Accessibilité (coefficient de 36,5% appliqué au montant des travaux)	4 297 117,99 €

5. LE STATIONNEMENT

Toutes les informations sont disponibles sur le guide 2024 du stationnement de Grand Besançon Métropole :

https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2024/02/guide-stationnement_2024.pdf

5.1. LA CARTE MOBILITE INCLUSION

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2017, la carte mobilité inclusion (CMI) remplace les traditionnelles cartes d'invalidité, cartes de priorité et cartes européennes de stationnement (à l'exception de la carte européenne de stationnement pour les invalides de guerre).

Les anciennes cartes restent cependant valables jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026. Les nouvelles cartes sont attribuées à l'occasion d'une demande ou d'un renouvellement de carte.

5.2. LES EMPLACEMENTS RESERVES PMR

L'arrêté municipal du 02 octobre 2023, répertorie les emplacements de PMR existants sur Besançon.

Près de 600 places sont réservées aux personnes handicapées à Besançon.

TARIFS SUR VOIRIE : Les personnes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) comportant la mention "stationnement pour personnes handicapées" peuvent utiliser à titre gratuit les places de stationnement sur voirie payante ouvertes au public, avec une durée limitée à 12 heures et à 24 heures sur les places de stationnement sur voirie gratuites ouvertes au public.

TARIFS SUR LES PARKINGS EN OUVRAGE : Les personnes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) comportant la mention "stationnement pour personnes handicapées" sont soumises au paiement de la redevance de stationnement en vigueur dans les parcs en ouvrage ou en enclos de stationnement disposant de bornes d'entrée et de sortie.

- **En 2023, 17 emplacements PMR sur l'espace public ont été mis aux normes ou créés (1 en 2022)**

Lieux	Nb place PMR
11 rue des Causses	2
Rue de la Grette	1
Rue Louis Garnier	2
Rue Delaunay	1
Rue Plançon	1
Carrefour Brulard – Grette - Polygone	1
Rue des Sapins	1
23 rue du Piémont	2
55 rue de Provence	2
Rue Battant	1
Rue Jules Viette	1
Chemin du Cerisier : au droit des numéros 13 et 15	2
Total	17

- **Le stationnement sur les parcs relais**
 - 6 Parcs Relais (près de 750 places de stationnement) situés à proximité immédiate des lignes de bus et tram.
 - Entrée libre : pour tous, parkings accessibles gratuitement 7j/7 et 24h/24.

- Sortie 7j/7 et 24h/24, sur présentation à la borne d'un titre Ginko validé dans la journée (de 04h30 à 02h30 *sauf P+R Vesoul* - Entrée et sortie libres 24h/24, 7j/7) à bord d'un tram, un bus ou un car du réseau Ginko.

A noter : les parkings sont dotés d'un système de vidéo protection. Ils proposent de nombreux services et des places PMR avec assistance pendant les heures de présence du personnel.

- **Nombre d'emplacements réservés PMR sur les 6+1 parkings relais**

- Le Parc Relais du Fort Benoît : **4 places PMR**
- Le Parc Relais des Hauts du Chazal : **5 places PMR**
- Le Parc Relais Ile de France : **3 places PMR**
- Le Parc Relais de Micropolis. **11 places PMR**
- Le Parc Relais de Témis Parking : **6 places PMR**
- Le Parc Relais rue de Vesoul : **2 places PMR**
- A noter le parking Casamène : **4 places PMR** (parking géré par la Ville de Besançon).

Rappel : Les parcs relais suivants : Micropolis, Temis, Fort Benoît et Hauts-du-Chazal sont gardiennés de 7 h à 19 h.

Le parc relais Ile de France est barriéré et réservé aux abonnés Ginko

Le secteur Viotte est doté de trois parkings :

- ✓ Le parking Nord, rue de Vesoul (110 places),
- ✓ Le parking Sud (61 places),
- ✓ L'arrêt-minute (77 places), accessible par l'avenue de la Paix.

5.3. LES PARKINGS DE CO-VOITURAGE

Grand Besançon Métropole a élaboré un schéma directeur pour l'installation de « parkings de covoiturage » dans les lieux stratégiques de notre territoire.

PARKINGS COVOITURAGE	
Pouilley-les-Vignes - Super U 15 places	Saint-Vit 10 places
Danemarie-sur-Crête 6 places	La Vèze 49 places
Marchaux 49 places	Miserey-Salines 49 places
Chemaudin et Vaux 49 places	Larnod-Busy 37 places
École Valentin halte ferrovière 23 places	Besançon Hauts du Chazal, rue Laroque 130 places, ouverture courant 2024

5.4. LES INTERVENTIONS DE LA DIRECTION SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

- **Rappel** : Sur les places réservées pour les personnes handicapées, l'arrêt et le stationnement sont exclusivement autorisés aux véhicules porteurs des cartes de stationnement requises. Les contrôles sont systématiques et aucune tolérance n'est accordée.

- **Du 1er janvier au 31 décembre 2023, les équipes de la Direction sécurité et tranquillité publique ont établi :**
 - **775 verbalisations pour stationnement emplacement GIC**
 - **46 mises en fourrière dans ce cadre / 1253 mises en fourrière (autres motifs)**
- **Etude comparative années 2013 à 2023**

Année	Nombre de contraventions stationnement gênant	Nombre véhicules mise en fourrière	Pourcentage
2013	689	10	1,45%
2014	576	10	1,74%
2015	620	9	1,45%
2016	591	12	2,03%
2017	612	16	2,61%
2018	526	10	1,90%
2019	463	74	15,98%
2020	544	61	11,21%
2021	861	117	13,59%
2022	860	72	8,37%
2023	775	46	5,94%

6. LES TRANSPORTS

6.1. L'INTER-MODALITE DES SYSTEMES DE TRANSPORTS

Conçu depuis sa création pour éviter tout effet de superposition, le réseau de transport Ginko s'articule en complémentarité et l'organisation des transports s'appuie sur le «report modal» (passage d'un mode de transport à un autre).

En effet, l'ensemble des modes de déplacement s'est peu à peu mis en adéquation sur le territoire de la communauté urbaine afin d'assurer l'efficacité, la continuité, la cohérence et la fluidité du déplacement. L'inter-modalité des transports est ainsi encouragée afin que les usagers puissent facilement passer d'un mode de déplacement à l'autre en fonction de leurs besoins journaliers.

85 % des utilisateurs des transports en commun se trouvent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus et 500 mètres d'un arrêt de tram.

Les gares, situées sur le Grand Besançon, sont toutes desservies par le bus ou le tram. Pour tous trajets au départ et à destination d'une gare située sur le territoire du Grand Besançon, il est possible d'accéder aux lignes TER, grâce aux abonnements Ginko, sans supplément de prix.

Les bus périurbains desservent les communes plusieurs fois par jour (allers retours) et certains en service à la demande.

- **L'accessibilité du réseau SNCF au plan national**

Pour en savoir plus : <https://www.sncf-reseau.com/fr/laccessibilite-ferroviaire/les-documents-de-referance-de-laccessibilite-ferroviaire>

- **Nouvelle étape dans l'accessibilité de la gare Viotte à Besançon en 2023**

Après un an de travaux, l'entrée nord de la gare Viotte a été inaugurée en septembre 2023. La gare est ainsi devenue traversante, ouverte vers le Nord de la ville de Besançon et accessible à pied, en vélo et en voiture. »

<https://www.leprogres.fr/economie/2013/09/28/l-acces-nord-de-la-gare-viotte-est-ouvert-depuis>

- **2023, création du pôle multimodal de la gare de Saône**

Après l'ouverture du pôle multimodal de Saint-Vit, en novembre 2023 ont débuté les travaux d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) autour de la gare de Saône.

Favoriser les modes de déplacement actifs

Un parking de co-voiturage va être créé, complété de trois arrêts de bus pour les lignes Ginko et les cars des lignes régionales. Pour encourager, les modes de déplacement actif, des abris vélo sécurisés seront installés.

De son côté, la SNCF doit procéder, dans des délais proches, à des travaux sur la gare avec notamment une mise aux normes des quais. D'un coût d'1,2 M€ environ (pour le PEM uniquement), l'opération devrait s'achever en septembre 2024. Parallèlement, une réflexion est également en cours sur une requalification globale de la zone d'activité à proximité.



<https://plus.besancon.fr/2024/01/22/saone-un-pole-dechanges-multimodal/>

- **Les pôles d'échanges : Où changer de mode de déplacement dans le Grand Besançon ?**

Situés au cœur du tissu urbain bisontin, des pôles d'échanges multimodaux permettent des correspondances aisées entre plusieurs moyens de transport : train, bus, tram, vélo, covoiturage... Le Grand Besançon souhaite désormais créer de tels pôles à travers son territoire ils simplifient le passage de la campagne à la ville, dans un sens comme dans l'autre et permettent d'accéder aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.

- **Les parcs relais**

Ils incarnent tout particulièrement l'articulation créée entre le système Ginko et l'ensemble des modes de transports. Positionnés également aux entrées de Besançon, sur les pôles d'échanges, ils constituent le cœur du dispositif. Ils incitent les automobilistes venus de l'extérieur et se dirigeant vers le centre-ville à laisser leur véhicule ; le bus ou le tram assurant le relais.

Ces deux dispositifs réduisent le nombre de bus périurbains et de voitures au cœur de Besançon.

Ils permettent un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

- **L'inter-modalité des transports et la tarification combinée**

La carte Ginko Mobilité permet de combiner à volonté, bus, tram, train (TER, TGV), vélo, auto et parkings.

La carte Ginko Mobilités est valable pour des trajets au départ et à destination d'une gare sur le territoire de GBM. Pour voyager au-delà du périmètre de la communauté urbaine (par exemple, de Besançon jusqu'à Dijon), un titre de transport SNCF, valable sur la totalité du trajet (même si le départ ou l'arrivée s'effectue dans une gare de GBM), est nécessaire.

- **2023 : de nouveaux aménagements cyclables**



Grand Besançon Métropole poursuit sa politique d'aménagement cyclable pour laquelle 3 millions d'euros sont consacrés en 2023.

Aménagement des pistes cyclable secteur sud /ouest :

<https://www.calameo.com/read/004217561fe560925e6ba>

LE SAVIEZ-VOUS ? L'application smartphone Geovélo est un outil qui permet de calculer votre itinéraire à vélo – <https://geovelo.fr>. La carte interactive affiche un plan des voies cyclables et du stationnement vélo à Besançon – grandbesancon.fr / Menu / Carte Interactive ou <https://carto-interactive.grandbesancon.fr/>

6.2. LA MISE EN ACCESSIBILITE DU RESEAU DE TRANSPORT EN 2023

Pour rappel, Grand Besançon Métropole est engagée dans la mise en accessibilité de son réseau de transports en commun. Dans ce but, la Direction des Transports et la Direction de la Gestion des Infrastructures réalisent chaque année des travaux de mise en accessibilité des quais de bus.

En 2023, les travaux suivants ont été réalisés :

- 20 stations ont été rendus accessibles en 2023 dont 10 des 2 côtés (13 en 2022 dont 2 créations),
- 7 stations ont été rendus accessibles sur Besançon (3 en 2022) dont 3 des 2 côtés,
- 13 stations sur les communes de Grand Besançon Métropole dont 7 des 2 côtés (10 en 2022 dont 2 créations).

Le détail des quais de bus rendus accessibles en 2023 :

NOM ARRÊT	Contexte - Opération	Coûts
AUXONS - Lotissement	Mise en accessibilité des 2 quais	33 018,00 €
BESANCON - 8 mai	Mise en accessibilité du quai dir. pont Canot	10 382,64 €
BESANCON - Hauts du Chazal	Mise en accessibilité des 2 quais	20 000,00 €
BESANCON - Meslier	Mise en accessibilité du quai rue de la Pelouse (direction centre - ville)	10 000,00 €
BESANCON - Planoise	Mise en accessibilité du quai direction centre- ville	10 000,00 €
BESANCON - Pont de Bregille	Mise en accessibilité des 2 quais	15 000,00 €
BESANCON - Rivotte	Mise en accessibilité des 2 quais	20 000,00 €
BESANCON - UFR Sciences	Mise en accessibilité des 2 quais côté route de Gray (en cours en 2023 et 2024)	10 000,00 €
BESANCON - Escale	Mise en accessibilité du quai direction centre-ville	20 000,00 €
CHATILLON - Bellevue	Mise en accessibilité du quai	16 800,00 €
DANNEMARIE - Eglise	Mise en accessibilité du quai	4 074,76 €
GENNES - Litonnière	Mise en accessibilité du quai	6 656,53 €
GRANDFONTAINE - Croix rouge	Mise en accessibilité des 2 quais	15 000,00 €
GRANDFONTAINE - Dolines	Mise en accessibilité des 2 quais	15 000,00 €
GRANDFONTAINE - Giratoire	Mise en accessibilité des 2 quais	10 000,00 €
GRANDFONTAINE - La Belle étoile	Mise en accessibilité du quai	10 000,00 €
GRANDFONTAINE - Passage à niveau	Mise en accessibilité des 2 quais	15 000,00 €
OSSELLE - Randebelin	Mise en accessibilité des 2 quais - EN COURS	33 100,00 €
ROCHE - Rosiers	Mise en accessibilité du quai direction Besançon	5 256,34 €
VENISE - Les Vernes	Mise en accessibilité arrêt	32 083,48 €

A noter : 11 communes (dont Besançon) ont bénéficié, en 2023, de la mise en accessibilité d'au moins un arrêt sur leur territoire. 1 commune a bénéficié de 5 stations dont 4 de chaque côté (Grandfontaine)

- **Prévisions de travaux 2024**

NOM ARRÊT	Contexte - Opération	Direction, en charge du pilotage des travaux
CHALEZEULE - Fontaine	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
CHAMPAGNEY - Abribus	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
FRANCOIS - Mairie	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
ROCHE - Rosiers	Mise en accessibilité du quai dir. Besançon	Dir. Transports - DDGI
SAONE - Gare	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
SAONE - Marais	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
SAONE - Loupiots	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
ST VIT - Chateau d'eau	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
VENISE - Jean Moulin	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
BONNAY - Prairies	Mise en accessibilité des 2 quais	Dir. Transports - DDGI
CHEVROZ - Rue des Fontaines	Mise en accessibilité du quai	Dir. Transports - DDGI
BESANCON - Velotte	Mise en accessibilité du quai	Dir. Transports – Dir. GT

- **La cartographie des arrêts de transports prioritaires sur le SIG**

La base SIG a été alimentée en 2022 par les données initiales issues des éléments Schéma directeur d'accessibilité des transports et mises à jour avec la réorganisation du réseau de transports en commun en 2018.

Les relevés terrains se sont poursuivis en 2023 afin de cartographier les arrêts prioritaires.

6.3. LE RESEAU GINKO



L'autorité Organisatrice des Transports (AOT) est la Communauté Urbaine de GBM. Premier projet fédérateur pour toutes les communes de GBM, le réseau Ginko constitue, depuis 2002, un lien fort entre les habitants. Le réseau GINKO a été créé comme précédemment indiqué, selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transport public routiers et ferroviaires.



Le saviez-vous ?

Des téléconseillers Ginko sont disponibles au 03 70 27 71 60 (prix d'un appel local) du lundi au samedi de 7 h à 19 h pour vous aider à préparer vos trajets.

Informations sur [ginko.voyage](https://www.ginko.voyage)

- Le journal Ginko en 2023 propose une rétrospective de l'année 2023 <https://www.ginko.voyage/retrospective-de-lannee-2023/>

- **L'application EZYMOB devenue Ginko Guide, à destination des personnes en situation de handicap visuel**

<https://ezymob.fr/>

<https://www.ginko.voyage/decouvrir-visiter/bien-voyager-avec-ginko/accessibilite/ginko-guide-guidage-pour-deficients-visuels/>



Entre juillet et novembre derniers, la solution digitale Ezymob a été testée en conditions réelles par des usagers volontaires du réseau Ginko déficients visuels.

Cette application est précisément destinée à favoriser l'autonomie et l'accessibilité aux transports en commun des personnes en situation de handicaps visuels. Au terme de l'expérimentation, le bilan s'avère positif : 100% des testeurs ont trouvé Ezymob très utile, performante. Guidés depuis leur smartphone par des signaux sonores, des fonctions de guidage fin sur un pôle d'échange mais aussi de détection des portes des véhicules et des places libres, alertés à chaque station et prévenus à l'approche de leur destination, les voyageurs ont apprécié le gain en autonomie, en temps et en possibilité de « s'aventurer » confiants partout où ils veulent. GBM est la première collectivité après la Région Ile-de-France à proposer cette appli numérique.

<https://plus.besancon.fr/2023/03/14/lappli-ezymob-guide-les-voyageurs-en-deficiences-visuelle/>

- **Un service pour les personnes sourdes-soignantes :**

Rappel : Présentation du réseau GINKO en Langue des Signes Française :

<https://www.youtube.com/watch?v=vBBWFk1xeo>

6.4. GINKO ACCESS MODE DE TRANSPORT SPECIALISE SUR LES 68 COMMUNES DE GBM

• Fonctionnement de Ginko Access

Ginko Access est un service de transport collectif adapté et mis à disposition des Personnes à Mobilité Réduite pour faciliter leurs déplacements d'adresse à adresse dans le Grand Besançon. Depuis septembre 2018, le service Ginko Access couvre l'ensemble des 68 communes qui composent le Grand Besançon Métropole.

Toutes les informations pratiques sont disponibles en suivant ce lien :

<https://www.ginko.voyage/se-deplacer/services-sur-reservation/ginko-access/>



Les éléments présentés ci-après ont été fournis par Kéolis Besançon Mobilités, exploitant du réseau Ginko et fournisseur du service Ginko Access.

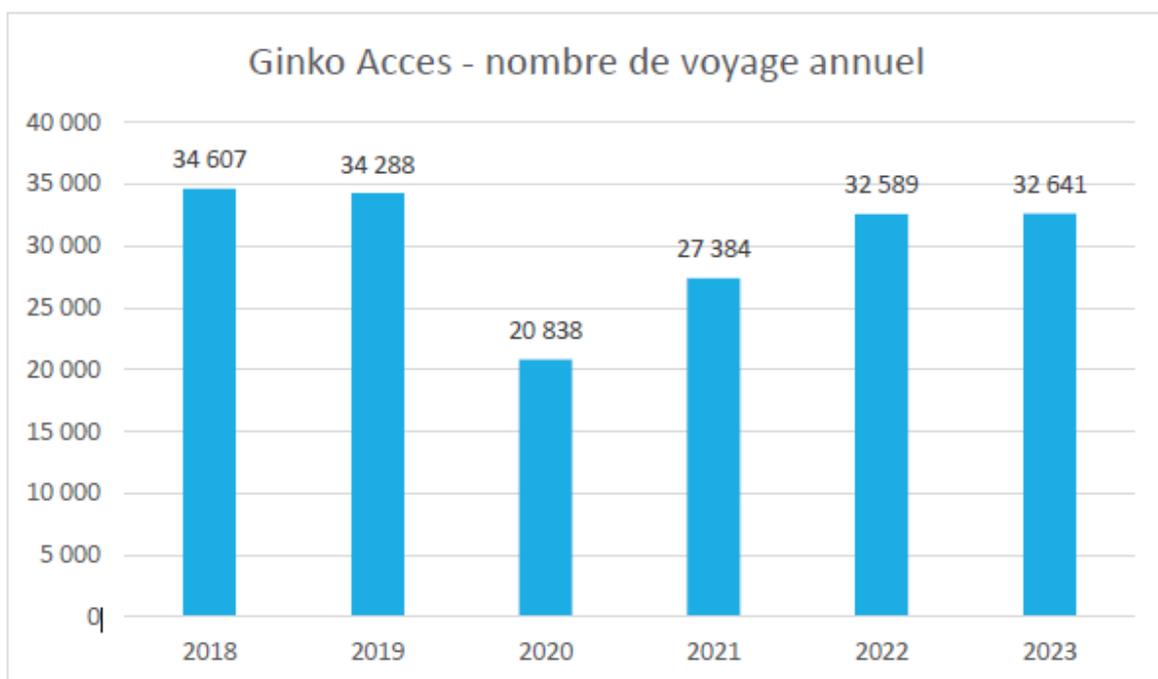
Ginko Access se caractérise par les points suivants :

- **service de transport collectif public,**
- **transport à la demande sur réservation préalable,** de porte à porte (sans accompagnement aux étages, ni portage) pour des déplacements réguliers ou occasionnels au sein de GrandBesançon Métropole
- **service accessible uniquement aux clients en possession d'une carte CMI Invalidité** et dont la demande d'accès a été validée
- **service accessible avec la tarification habituelle Ginko** (PASS Abonnements ou PASS Voyages). La gratuité est possible pour l'accompagnateur du client (selon conditions).
- **fonctionnement 7j/7, toute l'année** (sauf le 1er mai), de 7h à 21h du lundi au jeudi et les dimanches et jours fériés et de 7h à 23h le vendredi et le samedi
- **service assuré avec des véhicules spécifiques aménagés** pour accueillir des fauteuils roulants : rampe d'accès, points d'ancrage à bord, etc.

• Le nombre de voyages assurés par Ginko Access en 2023

La fréquentation annuelle s'élève à **32 641 voyages** en 2023 (32 589 en 2022).

Ce résultat similaire à l'année précédente (+0.16%) mais présente toujours un léger recul par rapport à la période post Covid (-4,8%).



Les résultats mensuels observés en 2023 en comparaison avec 2022 mettent en exergue une différence marquée entre le premier semestre (-3%) et la seconde partie de l'année marquée par l'arrivée de l'écosystème VIA (+7%).

Le nombre de kilomètres réalisés en 2023 s'élève à 399 777 km, soit un léger retrait d'1% par rapport à 2022. Cette légère évolution s'explique grâce à un meilleur taux de groupage et l'amélioration de la vitesse commerciale.

Km. totaux	janv.	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
2023	37 978	33 365	39 369	32 610	33 093	35 451	30 731	24 405	34 720	34 671	33 437	29 946	399 777
2022	33 608	32 983	39 289	33 917	34 933	35 347	32 054	24 350	36 069	34 740	35 645	32 154	405 090
écart (vol)	4 370	382	80	-1 307	-1 840	104	-1 323	55	-1 349	-69	-2 208	-2 209	-5 313
écart (%)	13%	1%	0%	-4%	-5%	0%	-4%	0%	-4%	0%	-6%	-7%	-1%

La distance moyenne de transport pour chaque client s'élève à 6,9km et la durée moyenne à 16 minutes.

- **Les usagers du service Ginko Access**

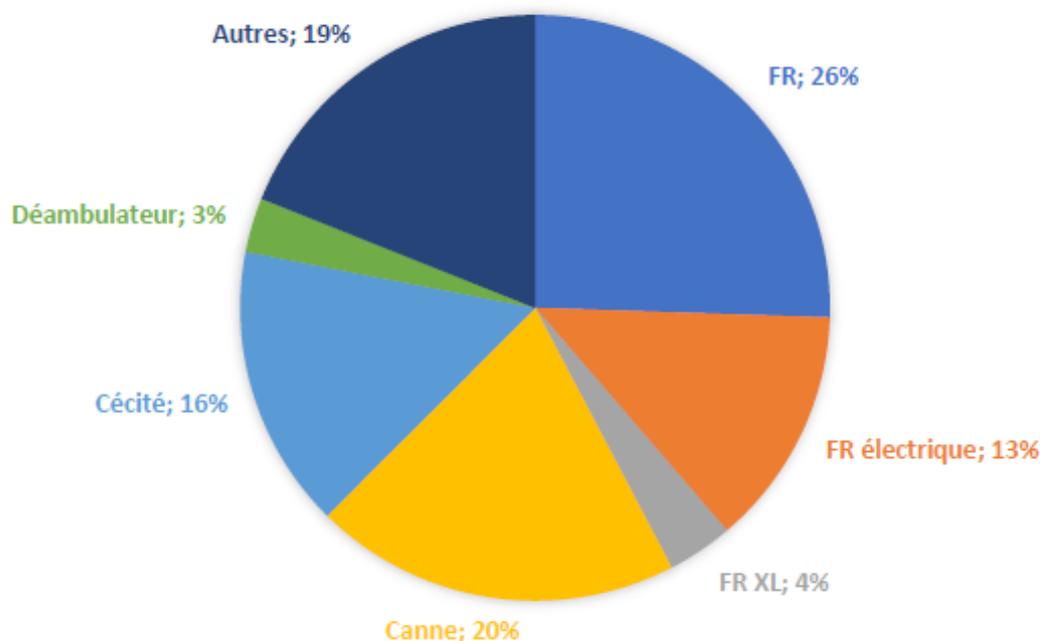
La base client Ginko Access actualisée n 2023 compte un total de 333 clients actifs dont 22 associations. En 2023, le service Ginko Access a transporté en moyenne 185 clients différents chaque mois (165 en 2022).

Cet accroissement permet de se rapprocher de la moyenne observée en 2019 (191 clients). Sur le dernier trimestre 2023 (exploité avec le logiciel VIA), 242 clients différents ont été observés sur le service Ginko Access.

Les usagers du service Ginko Access sont porteurs de différents types de handicaps :

- 42% des clients sont équipés fauteuil roulant électrique ou manuel, standard ou xl
- 23% des clients sont équipés d'une canne ou d'un déambulateur
- 16% des clients sont atteints de troubles de la vision / cécité
-

- **Type d'appareillage ou de handicap des clients utilisateurs en 2023**



- **Bilan des évolutions Ginko Access en 2023**

Suite au lancement des nouveautés associées à la gestion et au parcours client le 4 septembre 2023, un bilan a été dressé afin de mesurer les évolutions observées.

Les principales évolutions observées sur le dernier trimestre 2023 se caractérisent par les chiffres clés suivants :

- 11% des réservations sont réalisées le jour J
- 100% des réservations sur liste d'attente sont placées par le programme. Une évolution permise grâce aux nouvelles modalités de réservation plus flexible, aux optimisations de l'algorithme, et à la réalisation des groupages « plan de service »
- +6% de voyages réalisés entre septembre et décembre 2023
- 25% des demandes de réservation réalisées via l'application Ginko Access et la page internet dédiée.

7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

7.1. LES ACTIONS CONDUITES DANS LE CADRE DES AD'AP DES BATIMENTS DE LA VILLE DE BESANÇON

- **Diagnostics**

Pour rappel, une visite de chaque site a été effectuée en présence des services gestionnaires des équipements dans l'objectif de prendre en compte « la notion d'usage » dans les travaux à engager pour l'accessibilité.

De plus, la programmation de ces travaux a été ajustée pour intégrer toutes les autres interventions prévues (travaux d'entretien, grosses réparations).

Cette approche a permis d'optimiser l'ensemble des travaux à réaliser sur la période considérée (coûts, délais).

Une fiche a été établie à l'issue de chacune des visites pour « ancrer le projet » sur la base du diagnostic ajusté et suivre sa réalisation (délais, coûts).

Rappel des modalités de gestion et de suivi des autorisations d'urbanisme liées à l'Ad'AP des bâtiments de la Ville de Besançon :

- Pour les permis de construire : l'assistance d'un bureau de contrôle a été requise
- Pour la déclaration de travaux (signature des documents) : la Ville est restée le maître d'œuvre.

Concernant la conduite des travaux, certaines interventions sont effectuées en régie et des dispositions ont été prises afin d'identifier les coûts de matériel et main d'œuvre pour mieux les quantifier et les valoriser dans le présent rapport.

En 2023, la Ville de Besançon a réalisé les travaux suivants de mise en accessibilité de ses bâtiments :

- **29 ERP ont fait l'objet de travaux dans le cadre de l'Ad'AP**
- **1 ERP a fait l'objet de travaux hors Ad'AP : salle d'exposition des ateliers du Bougnet.**

Les bâtiments ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2023 :

- Centre Administratif Municipal - CAM 2
- Centre Nelson Mandela
- Citadelle Musée de la Résistance et de la Déportation
- Citadelle snack
- Citadelle : billetterie et toilettes Front royal
- Gymnase des Montboucons
- Crèche + Centre Social de Montrapon
- Crèche Saint- Ferjeux
- Ecole des Sapins
- Groupe Scolaire Jules Ferry
- Groupe scolaire Durer
- Groupe scolaire Pierre et Marie Curie
- Maison de Quartier de Velotte
- Maison de Quartier St Ferjeux
- Maternelle Albert Camus maternelle
- Maternelle Antoine de St-Exupery
- Maternelle Artois

- Maternelle Charles Fourier
 - Maternelle Fribourg
 - Maternelle Pauline Kergomard
 - Maternelle Picardie
 - Maternelle Raymond Vauthier (Sircoulon)
 - Maison de quartier et Médiathèque Montrapon Fontaine Ecu
 - OHMB + Fanfare des Pompiers Harmonie des Chaprais
 - Palais des Sports
 - Pôle Sportif des Montboucons
- **Quelques réalisations 2023 en images** (tous les montants mentionnés ci-après sont indiqués Toutes taxes comprises TTC et Toutes dépenses confondues TDC)
- **Ecole Kennedy livrée en janvier 2023 - 1 870 000 €**



- **Ecole maternelle Pauline Kergomard livrée en février 2023 : 2 500 000 €**



- Ecole Jules Ferry-Livrée septembre 2023- 2 860 000 €



Sanitaires élémentaire



Escaliers maternelle



- **Gymnase des Montboucons**



Sanitaires à transfert droit et gauche

Douches transfert droit et gauche & lavabos

- **Musée de la Résistance et de la Déportation**





- **Attestations envoyées en 2023**

ERP concerné	Catégorie ERP	Date d'envoi de l'attestation
MAISON DE QUARTIER DE VELOTTE- 37 Chemin. des Journaux	4e catégorie	10-2-2023
MAISON DE QUARTIER NELSON MANDELA 13B, avenue Ile de France	2e catégorie	12-04-2023
CRECHE SAINT-FERJEUX 16 rue de la Pelouse	5e catégorie	6-05- 2023
CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL CAM 2 2 rue Mégevand	5e catégorie	6-05-2023
GYMNASE MALCOMBE 17 avenue François Mitterand	5ème catégorie type x	30-05-2023
MATERNELLE KERGOMARD 5 rue de l'Épitaphe	5ème catégorie	19-09-2023

En 2023, des factures ont été acquittées pour un montant total de 1 201 864,76€.

Elles couvrent des travaux de mise en accessibilité d'ERP inscrits sur les 3 périodes d'action de l'Ad'AP :

Périodes	Mandatées en 2023
ERP inscrit sur période1	211 504,73
ERP Inscrit sur période2	436 407,62
ERP Inscrit sur période3	553 952,41

A noter : sur chacune des années et des périodes concernées, des travaux ont été effectués qui concernent des établissements et des travaux prévus sur l'année et la période concernée mais aussi sur une année ou la période suivante ou précédente.

Le bilan 2023 porte à 10 206 250 € le total des factures acquittées depuis le début de l'Ad'Ap.

7.2. LES TRAVAUX CONDUITS PAR LES COMMUNES DE GBM

Qu'elles soient ou non couvertes par un Ad'Ap, les communes de Grand Besançon Métropole interviennent également pour améliorer l'accessibilité de leur patrimoine bâti.

- **Amagney**

Un nouvel écran pour un bibliothèque accessible à toutes et tous

bibli.amagney@orange.fr



- **Chalezeule**

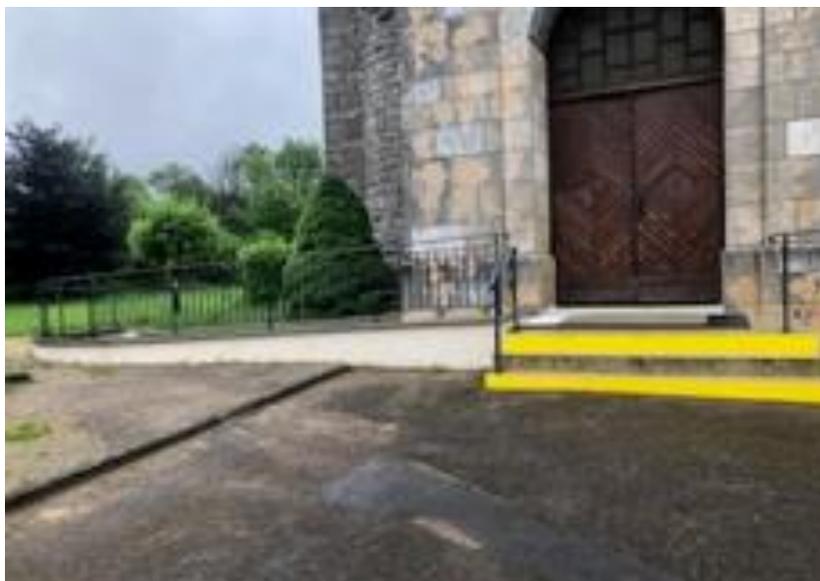
- Mise en accessibilité totale de la mairie : rénovation de l'accès principal et installation d'un élévateur pour PMR



- **Grandfontaine**

- Création d'une rampe d'accès devant l'église
- Création d'emplacement de parking PMR devant la Mairie et devant la Bibliothèque
- Mise à niveau placette située devant la bibliothèque de la place PMR et comprenant le seuil d'accès à l'ERP

A noter : Travaux commencés en 2023 et terminés en 2024 .



- **Pouilly les Vignes**

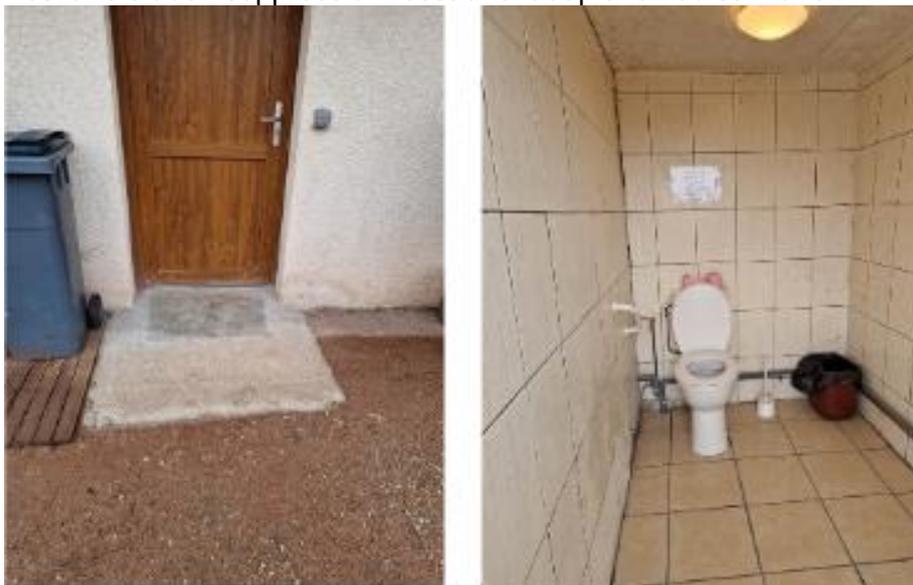
- Eglise : Allonge des 2 mains courantes



- Salle des sports : suppression ressaut et adaptation du sanitaire PMR



- Vestiaire stade : suppression ressaut et adaptation du sanitaire PMR



- Poste : suppression du ressaut

- **Pugey** : un vaste programme d'urbanisme entré dans sa dernière phase en 2023 avec des bâtiments communaux paysagés et accessibles à tous.

<https://plus.besancon.fr/2023/11/24/coup-de-jeune-a-pugey/>



- **Roset-Fluans** : nouvelle salle polyvalente

<https://plus.besancon.fr/2023/06/07/a-ros-et-fluans-lunion-fait-la-force/>



- **Serre-les-Sapins : requalification du centre médico-social**

<https://plus.besancon.fr/2023/02/01/serre-les-sapins-le-centre-medico-social-a-fait-peau-neuve/>



7.3. AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE D'ERP DANS LE CADRE DES PROJETS DE TERRITOIRE 2022-2028

En 2023, 2 projets ont été portés au titre des Contrats de Territoire 2022-2028 réalisés avec le Département du Doubs (projets déposés et sommes accordées par Volet / Commune / Projet) :



- **Montfaucon** : Rénovation et accessibilité, salle de la laiterie, WC publics, parvis de l'église. Coût du projet et subvention obtenue : **65 059,00 €**
- **Pirey** : Mise en accessibilité de l'église. Coût du projet et subvention obtenue : **15 219,00 €**

7.4. LES DOSSIERS D'ERP TRAITES PAR LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) est une instance collégiale créée par arrêté préfectoral et dont le cadre juridique est défini par le décret n°95-260 du 8 mars 1995.

Le préfet peut créer, au sein de la CCDSA, des sous-commissions déléguées, des commissions d'arrondissement et des commissions communales.

Dans le Doubs, le fonctionnement de l'unité est réparti en 3 arrondissements : Besançon, Pontarlier et Montbéliard.

Le bilan sur l'année 2023 porte sur l'ensemble des dossiers situés sur le territoire de Grand Besançon Métropole, entrant dans le champ d'application de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées des :

- Etablissements recevant du public,
- Visites avant ouverture au public.

En 2023, la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité a étudié 156 dossiers :

	affaires inscrites	Ajournés/sans suite	Défavorables	VAO
mardi 10 janvier 2023	8	1	1	0
mardi 7 février 2023	8	0	0	0
mardi 7 mars 2023	14	1	0	0
jeudi 6 avril 2023	13	0	1	0
mardi 2 mai 2023	12	1	1	0
jeudi 1 juin 2023	17	0	0	2
mardi 4 juillet 2023	14	1	0	0
mardi 1 août 2023	11	0	1	0
mardi 12 septembre 2023	14	2	1	2
mardi 3 octobre 2023	15	2	0	0
lundi 6 novembre 2023	12	2	0	0
mardi 5 décembre 2023	18	0	2	1
	156	10	7	5

En 2023, la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité a rendu les avis suivants :

- **139 avis favorables**, dont 15 avis simple car le dossier d'autorisation de travaux :
 - o avait pour objet unique la sécurité incendie
 - o avait pour objet de traiter un ERT ou une partie d'un ERT (code du travail).
 - o avait pour objet une IOP sans demande de dérogation
- **7 avis défavorables**
- **10 dossiers ajournés**

- **Répartition des dossiers par catégorie d'ERP**

Pour rappel, les ERP sont classés en 5 catégories en fonction de leur capacité d'accueil et par type en fonction de la nature de leur exploitation.

En 2023, les ERP de 5^{ème} catégorie représentent 71% des dossiers étudiés par CDSA de Besançon.

REPRÉSENTATION DES ERP DE 5ÈME CATÉGORIE



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

- **Dérogations**

Pour rappel, en application des articles L111-7-3 et Article R.164-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, le représentant de l'Etat dans le département peut accorder des dérogations exceptionnelles aux règles d'accessibilité aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant :

- après démonstration de l'impossibilité technique de procéder à la mise en accessibilité
- en raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural
- lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part.

Des dérogations peuvent exceptionnellement être accordées pour l'ouverture d'un établissement recevant du public dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation existant lorsque les copropriétaires refusent, par délibération motivée, les travaux de mise en accessibilité dans les conditions prévues à l'article 24 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

En 2023, 17 ERP ont formulé une ou plusieurs demandes de dérogation.

Plusieurs motifs sont parfois sollicités pour un même ERP : 11 demandes comportaient un seul motif, 6 ERP intégraient plusieurs motifs à leur demande de dérogation.

Ci-après le détail des 31 motifs de dérogation présentés au sein des dossiers des 17 ERP :

- 17 motifs liés à une impossibilité technique
- 2 motifs liés à une disproportion manifeste
- 2 motifs liés à la conservation du patrimoine (Code du patrimoine)
- 9 motifs liés à la rupture de la chaîne de déplacement
- 1 argument présenté sans motif reconnu réglementairement.

La CDSA s'est prononcé de la manière suivante sur ces 17 dossiers :

- 2 demandes de dérogations n'étaient pas utiles : car les dispositions de ces projets étaient réglementaires, sans dérogation.
- 15 demandes de dérogations ont été examinées

13 demandes de dérogations motivées et recevables ont obtenu un avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en 2023.

- Evolution du nombre de demandes de dérogations (comportant au moins un motif de dérogation) :

année	nombre de dérogations	nombre de dossiers AT	%
2023	13	144	9%
2022	15	180	8%
2021	30	219	14%
2020	32	195	16%
2019	49	214	23%
2018	64	226	28%
2017	98	304	32%
2016	112	332	34%
2015	145	349	42%
2014	39	202	19%
2013	25	167	15%

- Visites avant ouvertures 2023

En 2023, la CDSA a effectué 5 visites avant ouverture à la suite desquelles elle a prononcé 1 avis défavorable à l'exploitation :

1 ERP - parking existant - a fait l'objet de travaux de réfection en 2022. Celui-ci comportant des non-conformités à la réglementation accessibilité concernant les ERP situés dans un cadre bâti existant (arrêté du 8 décembre 2014). Un courrier de mise en demeure a été envoyé en 2023 lors de la visite et ce dossier fait l'objet d'un suivi.

7.5. L'ACCESSIBILITE TELEPHONIQUE ET PHYSIQUE DES ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Pour rappel, la Ville de Besançon et son CCAS, dans le respect du code des marchés publics, ont passé un contrat avec la société Acceo afin de répondre à l'obligation d'améliorer l'accueil téléphonique des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques.

Il suffit à la personne sourde ou malentendante de télécharger gratuitement l'application sur le site de la société pour obtenir, en direct, l'accès à l'un des trois services suivants, disponibles en temps réels et selon ses besoins :

- **En savoir plus :**

<https://www.acce-o.fr/comment-ca-marche.html>

Téléchargez l'application Acceo et échangez, gratuitement, avec nos nombreux établissements accessibles (liste proposée sur le site)

https://www.acce-o.fr/download/windows/acceo_application_installer.exe

- **A noter**

L'accueil téléphonique ou sur site avec un téléphone portable via la solution ACCEO est aujourd'hui possible pour tous les 13 lieux d'accueil gérés par le CCAS de la ville de Besançon depuis juin 2019) et pour tous les accueils des établissements gérés par la Ville de Besançon (depuis novembre 2020 – quelques jours de retard sur la date de l'obligation légale en raison d'une problématique technique à résoudre).

Il est également possible en « présentiel » avec l'emploi d'une tablette ou d'un ordinateur équipé sur site, dans les 13 lieux d'accueil gérés par le CCAS (depuis juin 2019).

8. LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC - IOP

Pour rappel, les installations ouvertes au public (IOP) regroupent les espaces publics ou privés qui desservent des ERP, les aménagements permanents et non rattachés à un ERP, tels que les circulations principales des jardins publics, les cimetières, les aménagements divers en plein air incluant des tribunes et gradins, les parties non bâties des terrains de camping et autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, étant précisé que les éléments de mobilier urbain doivent être accessibles lorsqu'ils sont intégrés à une IOP.

8.1. LES TRAVAUX CONDUITS POUR UNE ACTIVITE SPORTIVE PLUS INCLUSIVE

En 2023, plusieurs opérations ont été menées sur le territoire de Grand Besançon Métropole pour favoriser une pratique sportive plus inclusive et accessible à tous :

- **Besançon, projet Area Sports Bouloie : mise en place d'équipements accessibles aux PMR (tracés de paraworkout)**



- **Chatillon – Devecey : rénovation du stade et des vestiaires** avec la création de douches et de toilettes aux normes et d'un accès PMR depuis le parking



- **Ecole Valentin : création d'un espace multisports.**

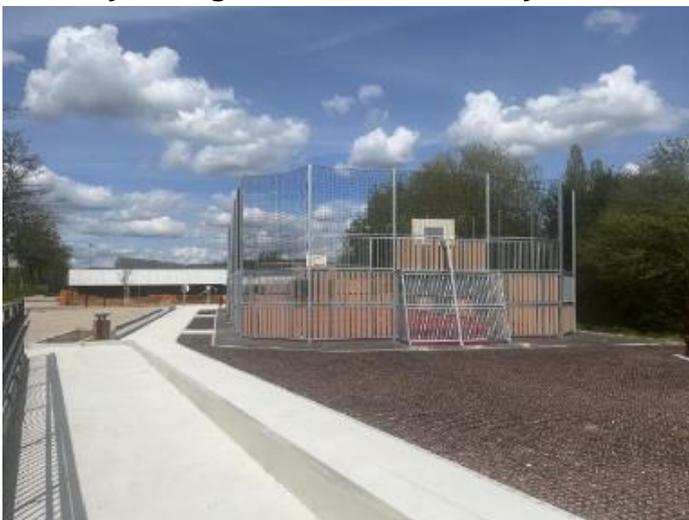
Cet espace de loisirs sportifs offre la possibilité de pratiquer toutes sortes d'activités et de disciplines. Il comprend des agrès de musculation de plein air (inclusifs pour personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite).



- **Genes : installation d'une nouvelle pelouse synthétique de dernière génération améliorant l'accès au terrain de sport**



- **Pouilly les Vignes, création d'un city Stade**



8.2. AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE D'IOP DANS LE CADRE DES PROJETS DE TERRITOIRE 2022-2028

En 2023, 7 projets pour des activités sportives plus inclusives ont été portés au titre des Contrats de Territoire 2022-2028 réalisés avec le Département du Doubs :

- **Francois** : Réhabilitation et mise aux normes des vestiaires du gymnase et de l'éclairage 283 197,00 €

et 6 opérations intégralement financées par le projet « Partageons nos Sports » :



- **Dannemarie-sur-Crète** : 3 modules sportifs PMR : 27 480,00 €
- **Ecole-Valentin** : installation d'agrès inclusifs : 21 815,00 €
- **Marchaux-Chaudefontaine** : 3 modules sportifs : 5 916,00 €
- **Novillars** : acquisition de modules sportifs PMR : 22 610,00 €
- **Pirey** : acquisition de modules sportifs : 19 640,00 €
- **Pouilley-les-vignes** : 3 modules sportifs PMR : 17 730,00 €.

9.FOCUS PETITE ENFANCE ET EDUCATION

9.1. LA PETITE ENFANCE

Les enfants en situation de handicap sont accueillis en inclusion dans toutes les structures municipales dédiées à la petite enfance.

Sur l'année 2023-2024 :

- 16 enfants en situation de handicap ont été accueillis en crèche municipale,
- 6 enfants en situation de polyhandicap ont été accueillis à la crèche Clairs-Soleils,
- 17 enfants ont bénéficié d'un bilan du Centre d'Action Médico-Social Précoce (retard de développement, détection de handicap en cours, maladie chronique ...).

Besançon a développé un accueil particulier des enfants en situation de handicap. La crèche des Clairs-Soleil qui accueille des enfants polyhandicapés en est l'un des meilleurs exemples.

Les admissions à la Crèche des Clairs-Soleils s'effectuent par le biais d'une commission d'examens composée de cadres et du médecin de la Fondation Pluriel, du médecin du CAMPS, du médecin de la crèche-Clairs-Soleils (vacataire à la ville), de la directrice de la crèche et de la coordinatrice des crèches.

Pour tous les autres enfants en situation de handicap, le règlement de fonctionnement des crèches prévoit l'attribution de points supplémentaires, que soient concernés par le handicap l'enfant, ses parents ou la fratrie.

Une référente santé et accueil inclusif (RSAI) intervient dans les crèches à la demande des équipes et en complément des psychologues de crèche.

- **Focus crèche des Clairs-Soleils**

La crèche dispose, dans le cadre d'une convention avec la Fondation Pluriel, de 6 places pour enfants en situation de polyhandicap avec un détachement de 3 agents de la Fondation Pluriel sur la crèche.

Il s'agit d'une réelle inclusion puisque les enfants sont complètement intégrés aux groupes. Les intervenants paramédicaux viennent à la crèche dispenser les soins nécessaires dans une salle dédiée.



9.2 LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE DOUBS

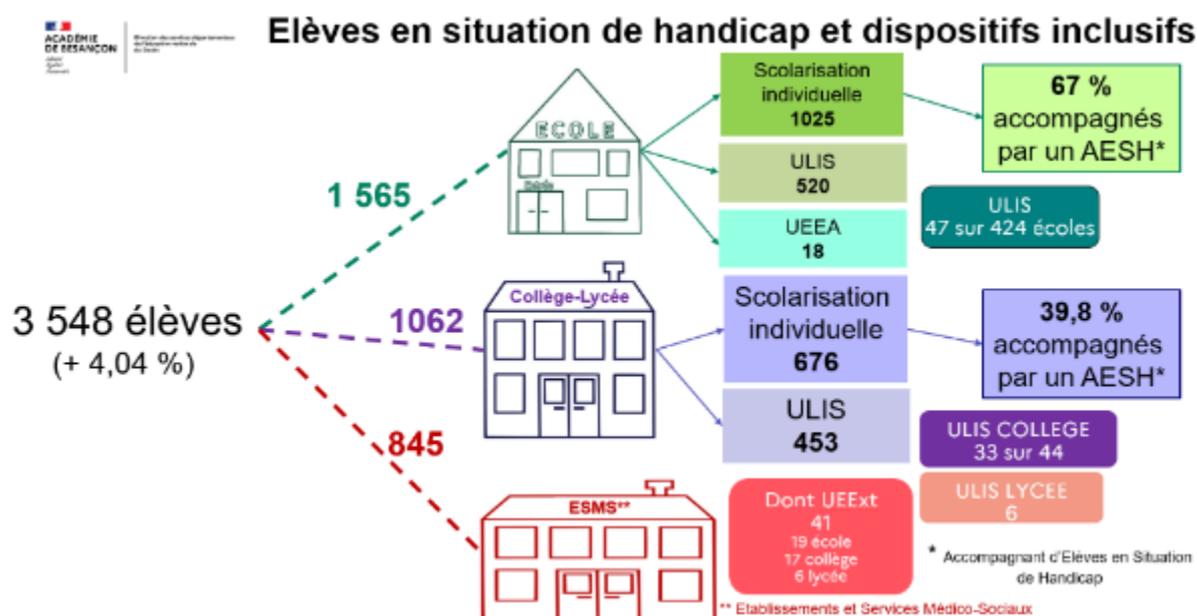
L'inclusion scolaire est un enjeu fondamental d'égalité. Elle a pour ambition de développer l'autonomie de tous les élèves et de favoriser leur accès au savoir. Une école pleinement inclusive est le socle d'une société plus juste.

Dans la continuité des lois du 11 février 2005 et du 8 juillet 2013, des mesures engagées depuis 2017, l'acte II de l'école inclusive porte une nouvelle ambition : celle d'une Ecole pour tous.

Pour poursuivre ce défi, plusieurs axes de travail seront confortés dans le département, et ce, dans le cadre des mesures présentées lors de la Conférence Nationale du Handicap (26 avril 2023) :

- Le développement de l'accessibilité pédagogique
- L'accompagnement et la formation de tous les personnels (enseignants et AESH)
- La coopération avec le médicosocial

Pour l'année scolaire 2023-2024, 3548 élèves en situation de handicap ont été scolarisés dans le département du Doubs :



Pour répondre aux besoins notifiés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et favoriser la scolarisation des élèves dans le milieu ordinaire, cinq nouveaux dispositifs inclusifs seront implantés dans le département à la rentrée scolaire 2024 :

- ULIS Collège Victor Hugo, Besançon
- ULIS Collège Emile Laroue, Frasne
- ULIS Collège Anatole France, Bethoncourt
- UEEA Ecole Georges Edmé, Audincourt
- ULIS Ecole Les Premiers Sapins, Nods.

9.3 LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP SUR GBM ANNEE 2023-2024

L'inclusion scolaire est un enjeu fondamental d'égalité. Elle a pour ambition de développer l'autonomie de tous les élèves et de favoriser leur accès au savoir. Une école pleinement inclusive est le socle d'une société plus juste.

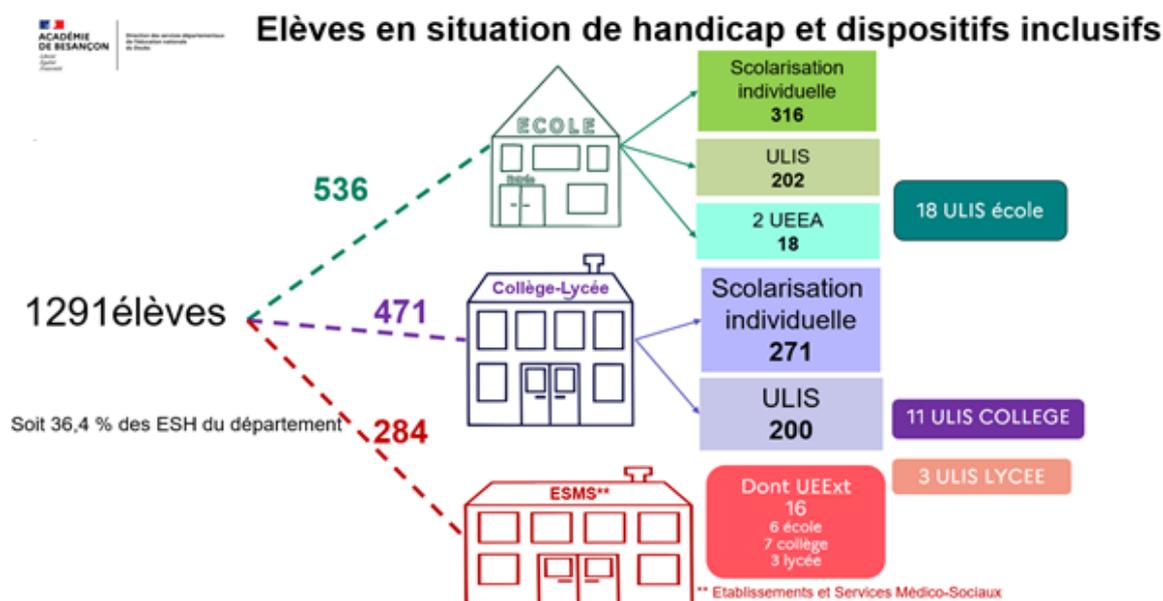
Dans la continuité des lois du 11 février 2005 et du 8 juillet 2013, des mesures engagées depuis 2017, l'acte II de l'école inclusive porte une nouvelle ambition : celle d'une Ecole pour tous.

Pour poursuivre ce défi, plusieurs axes de travail seront confortés dans le département, et ce, dans le cadre des mesures présentées lors de la Conférence Nationale du Handicap (26 avril 2023) :

- Le développement de l'accessibilité pédagogique
- L'accompagnement et la formation de tous les personnels (enseignants et AESH)
- La coopération avec le médicosocial

1291 élèves en situation de handicap (ESH) sont scolarisés dans les établissements scolaires de Grand Besançon Métropole (soit 36% des ESH accueillis dans le Doubs) :

- 536 à l'école dont 316 en scolarité individuelle, 202 en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et 2 en UEFA,
- 471 au collège ou lycée dont 271 en scolarité individuelle et 200 en ULIS,
- 284 en Unité d'enseignement externalisé qui permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire : partage des temps de récréation et de restauration, inclusion dans d'autres classes, etc.



La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers sur GBM

Plusieurs dispositifs et établissements proposent par ailleurs des modalités de scolarisation adaptées aux élèves à besoins particuliers :

- 256 élèves de la 6ème à la 3ème accueillis en Section d'Enseignements Généraux et Pédagogiques Adaptés (SEGPA),
- Pôle d'enseignement des Jeunes Sourds à Besançon,
- Scolarisation des élèves déficients visuels à l'école Rivotte et au collège Lumière en partenariat avec le Centre de Rééducation des Déficients Visuels (CRDV),
- 6 enseignements spécialisés dispensés aux centres hospitaliers de Novillars et de Besançon,
- 1 coordinatrice du Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école.



Grande Difficulté Scolaire
Enseignements Généraux Pédagogiques et Adaptés
- 4 SEGPA
- 1 EREA
Soit 256 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds
Ecole des Vieilles Perrières
Collège Victor Hugo
1 coordinatrice

Scolarisation des Elèves Déficients Visuels
Ecole Rivotte
Collège Lumière
En partenariat avec le CRDV (Centre de Rééducation des Déficients Visuels)

Les établissements sanitaires
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)
- Centre Hospitalier de Novillars (CHN)
- Centre Hospitalier Spécialisé (CATIJ)
- Nov'Ado
- Unité d'Enseignement CHU Collège-Lycée
- Unité d'Enseignement CHU oncopédiatrie
Soit 6 enseignants spécialisés

SAPADHE
Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'Ecole
1 coordinatrice

9.4 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE A LA VILLE DE BESANCON

La Ville de Besançon est mobilisée pour assurer une continuité de la prise en charge des enfants en situation de handicap sh sur les temps périscolaires.

Plusieurs actions du département Education – Service Réussite Educative peuvent être relevées pour l'année scolaire 2022-2023 :

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Embauche d'une chargée de mission inclusion		Service de Réussite Educative	Sites périscolaire – Ville de Besançon	Handicaps moteur, cognitif, psychique, sensoriel (auditif ou visuel)
Embauche de 44 animateurs-trices pour l'accueil des enfants en situation de handicap pour l'accompagnement de 66 enfants	Services Ressources et périscolaire	Service de Réussite Educative	Sites périscolaire – Ville de Besançon	Handicaps moteur, cognitif, psychique, sensoriel (auditif ou visuel)
Formation des agents périscolaire au handicap	CCAS FONDATION PLURIEL Pôle Ressources Handicap Education Nationale	Service de Réussite Educative	Sites périscolaire – Ville de Besançon	Handicaps moteur, cognitif, psychique, sensoriel (auditif ou visuel),
Livret information famille sur le Projet d'Accueil Individualisé	Services du Département Education	Service de Réussite Educative	Sites périscolaire – Ville de Besançon	Handicaps moteur, cognitif, psychique, sensoriel (auditif ou visuel)
Acquisition de matériels et création de ressources à destination des agents du périscolaire	Service périscolaire	Service de Réussite Educative	Sites périscolaire – Ville de Besançon	Handicaps moteur, cognitif, psychique, sensoriel (auditif ou visuel)
Signatures de convention de coopération globale Ecole Inclusive avec volet accès au périscolaire des enfants des dispositifs spécifiques (UEE-UEEA-UEEP)	Fondation Pluriel AHS-FC Education Nationale	Service de Réussite Educative	Sites périscolaire : Ferry, Fontaine-Ecu et Brossolette Ville de Besançon	Handicaps moteur/cognitif

- **Les enfants avec un projet d'accompagnement individualisé (PAI)**

Certains enfants peuvent fréquenter l'école et le périscolaire sous réserve de l'établissement d'un PAI (projet d'accompagnement individualisé), qui est nécessaire pour des raisons d'ordre médical. Les PAI sont formalisés en lien avec le médecin scolaire, l'école concernée et la direction de l'éducation. Sur l'année 2022/2023, 329 PAI ont été formalisés.

Pour faciliter l'information à destination des familles, une plaquette PAI a été éditée pour la campagne d'inscription 23/24 et remise aux familles.

- **Création de postes d'animatrices et d'animateurs**

Pour l'année scolaire 2022/2023, 133 enfants en situation de handicap (reconnus ou en cours) ont été identifiés par les équipes du périscolaire (études et temps méridiens) et la chargée de mission. Pour 66 enfants, il y a eu un besoin d'accompagnement humain : individuel ou mutualisé.

Pour l'année scolaire 2023/2024, au 20/11/23, 128 enfants en situation de handicap (reconnus ou en cours) ont été identifiés par les équipes du périscolaire et la chargée de mission. 64 auront besoin d'un accompagnement humain : individuel ou mutualisé.

Ce besoin peut être préconisé par le projet personnalisé de scolarisation.

A ce jour, les 44 postes sont quasi tous pourvus.

La ville perçoit une aide de la CAF (18 300€ en 2023) pour participer au financement de ces postes à la charge de la collectivité.

- **La rencontre avec les familles**

Pour les nouveaux enfants en situation de handicap inscrits au périscolaire à la rentrée 2023, des rencontres avec le DALM, les familles et la chargée de mission ont été planifiées sur la période juin- juillet 2023. Ces rencontres ont permis de comprendre les besoins de l'enfant et préparer au mieux son accueil. **Ainsi, 10 entretiens ont eu lieu.**

- **La formation des animateurs intervenants sur les activités périscolaires**



Participation des agents du service périscolaire à une formation interne de 10H30 sur l'accueil des enfants en situation de handicap. **Les 4 coordonnateurs, les 21 DALM et 21 animateurs référents ont participé à cette formation.**

Les objectifs étaient de permettre aux agents de :

- Connaître les typologies de handicap,
- Identifier les ressources et les partenaires,
- Amorcer une réflexion sur les projets à mener pour favoriser l'inclusion des enfants
- Ce sont des partenaires de la Direction de l'Éducation qui ont assuré les interventions : le CCAS, la Fondation Pluriel, le Pôle Ressources Handicap et l'Éducation Nationale.

10. LA CULTURE

10.1. LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (CRR)



Le Conservatoire fait partie du réseau de l'association Réseau national Musique & Handicap.

Cette association a pour objectif de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux arts, à la culture et notamment à la musique (spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale, observation et veille, mission ressource...).

Les actions conduites par le Conservatoire à Rayonnement Régional en 2023-2024 pour rendre son enseignement accessible à tout type de handicap :

Intitulé de l'action	Service pilote au sein de la Direction concernée
Renouvellement adhésion à l'association Réseau National Musique et Handicap (adhésion du conservatoire depuis décembre 2015), en lien avec le Réseau National Musique Handicap	Secrétariat général
Poursuite de l'accueil individuel et collectif d'enfants et d'adultes en situation de handicap pour des cours d'instruments, de chant, de formation musicale...	Enseignement
Création de l'atelier hebdomadaire CREADAPT à destination d'enfants en situation de handicap et enfants valides. Danse/percussions/voix	Enseignement
Rendez-vous personnalisé pour les parents, les usagers et les enseignants autour de l'accueil du handicap au CRR.	Référente handicap
Réunion trimestrielle sur le handicap avec équipe de Direction	Référente Handicap / Direction
Rencontre/échanges d'expériences entre enseignants du CRR et structures extérieures, en partenariat avec l'école de musique du Plateau et la MJC de Palente	Référente handicap
Formation de 21 agents du CRR (enseignants, administratifs, agents d'accueil et de surveillance) en partenariat avec Ewen d'Aviau (https://www.labodezao.fr)	Référente handicap/Direction
Parution de l'article "Un accès pour tous dans l'enseignement artistique" dans le MAG3 d'avril 2024 rubrique Visions parallèles	Référente handicap et service communication
Accueil durant une journée complète d'un groupe de 13 enfants et de 5 accompagnateurs du DAME l'Eveil de Villeneuve d'Amont (25)	Référente handicap

A noter, une action dédiée au handicap visuel : la pose d'étiquettes Braille dans différents lieux du conservatoire (toilettes, rampes) d'escaliers, auditorium, salles de pratiques collectives, en association avec la référente handicap des Musées des Arts et du Temps.

10.2. LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES POUR RENDRE LA CONNAISSANCE ACCESSIBLE A TOUS

Le réseau des bibliothèques comprend 6 établissements répartis sur la ville de Besançon et un bibliobus qui effectue des stationnements sur des quartiers éloignés des bibliothèques.

Les bibliothèques de Besançon mènent 3 types d'actions pour favoriser l'accessibilité de la connaissance à tous :

- animations à destination du public,
- formation de ses agents,
- collections adaptées.

Un groupe de travail « handicap » est constitué depuis septembre 2018 et a pour mission de mutualiser les expériences, se former, contacter sur le territoire les associations et développer des partenariats, informer les collègues sur les formations d'accueil du public en situation de handicap, développer et mettre en valeur les collections.

Chaque bibliothèque du réseau a son référent qui informe les équipes des actions mises en place. Des réunions sont organisées tous les trimestres.

En 2023, le budget dédié à ce groupe de travail était de 1150 € et a permis l'acquisition de documents en direction du public DYS (romans adultes et jeunesse, documentaires), ainsi que de documentaires sur le handicap, de livres tactiles et braille, des documents en FAL et FALC.

Ce budget est inscrit dans la politique documentaire du réseau et permet d'étoffer son fonds.

Ci-après le détail des actions portées en 2023 par le réseau des bibliothèques de la Ville de Besançon en faveur de l'accessibilité :

Réseau des bibliothèques de Besançon : ANIMATIONS				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Animations : Semaine de la santé mentale (9 au 22 octobre)				
Atelier d'écriture / projection et débat mouvant sur la santé mentale des adolescents		CLSM du Grand Besançon	Médiathèque Nelson Mandela	Santé mentale et troubles psychiques
Table thématique autour de la santé mentale : sélection de livres	CLSM du Grand Besançon	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre de Coubertin Médiathèque Nelson Mandela	Troubles psychiques
Animations : Les Inclusifs (28 mars au 1^{er} avril)				

Conte kamishibai en LSF	Mary Brischoux de la bibliothèque du CHU de Besançon	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Nelson Mandela	Handicap visuel
Animations : démonstration de danse + exposition photo + projection de film sur la Corse + exposition de tableau	Résidents du Foyer Gévot et du foyer Ancien hôtel d'Orchamps (Jura)	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Nelson Mandela	Handicap intellectuel
Heure du conte signée	Deux bibliothécaires	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre de Coubertin	Tout public Sourds et malentendants
Conférence « les péripéties d'une sourde »	Magali Carré-Ethuin de Carré m'en dit	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre de Coubertin	Tout public Sourds et malentendants
Regarde avec les doigts : mallette de Julien Discrit et atelier de découverte d'une œuvre d'art	Maud Marchal Julien Ringeval, médiateurs du FRAC (Fonds régional d'art contemporain)	Réseau des bibliothèques	Médiathèque des Tilleuls	Tout public Handicap visuel
Projection du film « My kid » et débat sur l'autisme	Professionnels du CRA FC (Centre régional autisme Franche Comté) Centre Image	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre Bayle	Handicap cognitif
Chants signés pour petits	François Cailleteau Franck Hutinet	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Aimé Césaire	Tout public Sourds et malentendants
Chants signés pour petits	François Cailleteau Franck Hutinet	Réseau des bibliothèques	Bibliothèque du CHU de Besançon	Sourds et malentendants Enfants hospitalisés
Conférence de Raphaël Veillard, orthophoniste et membre de l'association Pluradys	Raphaël Veillard Association Pluradys	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre Bayle	DYS
Atelier de sensibilisation DYS	Etudiants d'ergothérapie de l'UFR Santé de Besançon	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre Bayle	DYS
Animations : autres				

Visite des magasins et de l'exposition sur l'école	Itep collège Jean Macé de Vesoul	Bibliothèque d'Etude et de Conservation	Bibliothèque d'Etude et de Conservation	Handicap intellectuel
Accueil de groupes : lectures + visites libres	IME du Parc	Médiathèque Pierre de Coubertin	IME du Parc Médiathèque Pierre de Coubertin	Handicap intellectuel
Accueil de groupes	ALEDD IME du Parc CLEX PROUDHON ESCAPADE CATIJ	Médiathèque des Tilleuls	Médiathèque des Tilleuls	Tous types de handicap
Lecture à voix haute Prêt de livres		Médiathèque des Tilleuls	Résidence autonomie des Lilas	DMLA, handicap intellectuel, handicap visuel
Lectures à voix haute + animations : jeux, quizz, musique...	Association des Paralysés de France	Médiathèque Nelson Mandela	Foyer APF 1 fois par mois	Tous : intellectuels, sensoriels et moteurs
Heures du conte	IME Essor	Médiathèque Aimé Césaire	Tous les mercredis	Polyhandicapés
Temps des histoires avec tapis lecture	CRDV CATIJ	Médiathèque nomade	A la demande	Polyhandicapés /Handicap cognitif

Réseau des bibliothèques de Besançon : Collections

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Développement des collections DYS et livres tactiles			Médiathèque Pierre Bayle jeunesse Médiathèque nomade	Handicap cognitif
Développement des collections dys, facile à lire et facile à lire et à comprendre			Réseau des bibliothèques	Handicap cognitif Handicap intellectuel
Prêts et initiation aux appareils Victor pour déficients visuels	CCAS		Médiathèque des Tilleuls Résidence autonomie des Lilas	Malvoyants, cécité, DMLA, carte invalidité 80%

Réseau des bibliothèques de Besançon : Formations

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Webinaire : sensibilisation à la santé mentale	CNFPT		Médiathèque Nelson Mandela	Handicap psychique
Livres adaptés	Médiathèque départementale du Doubs		Saint-Vit	DYS
Accueillir et accompagner des personnes concernées par des troubles psychiques	CNFPT : formation intra		Médiathèque Pierre Bayle	Handicap psychique
Accueil accessible en bibliothèque	BibliEst		Dijon	Tous handicaps

10.3. LE SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES MUSEES DU CENTRE

- **Musée des Beaux- Arts et d'Archéologie**

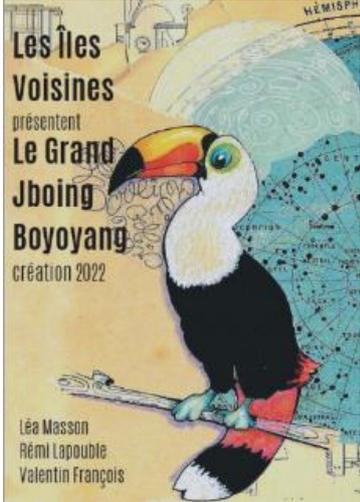
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Type(s) de handicap concerné
Visite exposition « Le beau siècle » adaptée au handicap visuel	AVH Doubs	Handicap visuel
Visite-atelier de l'exposition « Le beau siècle » adaptée aux jeunes en situation de handicap visuel	CRDV	Handicap visuel
Visite-atelier de l'exposition Le beau siècle interprétée en LSF	Sors les mains d'tes poches	Handicap auditif
Visites-ateliers adaptés aux jeunes en situation de handicap auditif	CEEDA	Handicap auditif
		

Visite de l'exposition Le beau siècle adaptée au handicap moteur	Maison des Séniors	Handicap moteur
Visite de l'exposition Le beau siècle adaptée au handicap intellectuel et cognitif	Atlas de la Fondation Pluriel	Handicap intellectuel et cognitif
Visites-ateliers de l'exposition « Le beau siècle », adaptées aux jeunes en situation de handicap intellectuel et cognitif	Diverses institutions	Handicap intellectuel et cognitif
Visite de l'exposition Le beau siècle adaptée au handicap psychique	Diverses institutions	Handicap psychique
Visites-ateliers de l'exposition « Le beau siècle » adaptées aux jeunes en situation de handicap psychique	Diverses institutions	Handicap psychique
Guide de visite FALC de l'exposition Le beau siècle	Atlas de la Fondation Pluriel	Handicap intellectuel
Parcours numérique LSF autour de l'exposition Le beau siècle	Sors les mains d'tes poches CAL LSF	Handicap auditif
Parcours numérique handicap moteur autour de l'exposition Le beau siècle		Handicap moteur
Visite adaptée au handicap visuel : les émotions	AVH Doubs	Handicap visuel
Visite adaptée au handicap moteur : les émotions	Maison des Seniors	Handicap moteur
Visite adaptée au handicap intellectuel : les émotions	Atlas de la Fondation Pluriel	Handicap intellectuel
Visite adaptée au handicap psychique : les émotions	Atlas de la Fondation Pluriel	Handicap psychique
Adaptions de visites-ateliers du programme jeune public aux jeunes en situation de handicap auditif	CEEDA	Handicap auditif
Adaptions de visites-ateliers du programme jeune public aux jeunes en situation de handicap intellectuel		Handicap intellectuel

Adaptions de visites-ateliers du programme jeune public aux jeunes en situation de handicap psychique		Handicap psychique
Visite adaptée de l'exposition Les lettres séquanais au handicap visuel	AVH Doubs	Handicap visuel
Visite-atelier adaptée de l'exposition Les lettres séquanais aux jeunes en situation de handicap visuel	CRDV	Handicap visuel
Visite adaptée au handicap moteur de l'exposition Les lettres séquanais	Maison des Séniors	Handicap moteur
Visite-atelier adaptée au handicap intellectuel de l'exposition Les lettres séquanais	Atlas de la Fondation Pluriel	Handicap intellectuel
Visite-atelier adaptée aux jeunes en situation de handicap intellectuel de l'exposition Les lettres séquanais		Handicap intellectuel
Visite adaptée de l'exposition Les lettres séquanais adaptée au handicap psychique		Handicap psychique
Guide de visite FALC de l'exposition Les lettres séquanais		

Conférence de Valérie Delattre	<p style="text-align: center;">CAL LSF Sors les mains d'tes poches</p>  <p style="text-align: center;">Handicap visuel, auditif, moteur, psychique</p>	
Visite bavarde	Atlas de la Fondation Pluriel	Handicap intellectuel
Cycle de visites-ateliers adaptés au handicap psychique	Vivre en Ville	Handicap psychique

• **Musée du Temps**

Spectacle sonore avec la compagnie Les Îles Voisines	<p style="text-align: center;">Atlas de la Fondation Pluriel</p>  <p style="text-align: center;">Handicap intellectuel</p>	
Visite adaptée au handicap visuel sur la mesure du temps	AVH Doubs	Handicap visuel
Visite-atelier interprétée en LSF sur la mesure du temps	Sors les mains d'tes poches CAL LSF	Handicap auditif
Visite adaptée au handicap moteur sur la mesure du temps	Maison des Séniors	Handicap moteur
Visite adaptée au handicap intellectuel sur la mesure du temps	Atlas de la Fondation Pluriel	Handicap intellectuel
Visite adaptée au handicap psychique sur la mesure du temps		Handicap psychique

Adaptation de visites-ateliers pour les jeunes en situation de handicap auditif	CEEDA	Handicap auditif
Adaptation de visites-ateliers pour les jeunes en situation de handicap intellectuel		Handicap intellectuel
Vidéos de présentation des musées en LSF	Sors les mains d'tes poches CAL LSF	Handicap auditif
Visite adaptée de l'exposition LIP.ologie au handicap visuel	AVH Doubs	Handicap visuel
Visite adaptée de l'exposition LIP.ologie au handicap moteur	Maison des Séniors	Handicap moteur
Visite adaptée de l'exposition LIP.ologie au handicap intellectuel	Atlas de la Fondation Pluriel 	
Adaptation de la visite-atelier autour de l'exposition LIP.ologie pour les jeunes en situation de handicap intellectuel		Handicap intellectuel
Visite adaptée de l'exposition LIP.ologie au handicap psychique		Handicap psychique
Parcours avec vidéos LSF autour de l'exposition LIP.ologie	Sors les mains d'tes poches CAL LSF	Handicap auditif
Guide de visite FALC de l'exposition LIP.ologie	Atlas de la Fondation Pluriel	Handicap intellectuel
Obtention du label Tourisme et Handicap au MDT	Pictogrammes handicap auditif, moteur, mental et psychique 	

- **Actions communes aux Musées d'Art et du Temps pour accroître leur accessibilité pour les autres publics**

Ateliers d'écriture en lien avec les collections des musées	CADA Gambetta / Intermed	Personnes migrantes, personne en insertion
Visites en français facile	CADA, ASL Maisons de quartier, associations, Classes UPE2A, Club FACE, FRATE Formation ...	
		
	Personnes en apprentissage de la langue française (migrants, réfugiés ...)	
Ateliers hebdomadaires hors-les-murs	CAMNA (Boutique Jeanne Antide)	
		
	Mineurs non accompagnés	
Ateliers hebdomadaires hors-les-murs	CHU (plusieurs services pédiatrie)	Enfants hospitalisés
Ateliers hebdomadaires hors-les-murs	Boutique Jeanne Antide (rue Champrond)	Personnes en situation de grande précarité
Ateliers hebdomadaires hors-les-murs	Association PARI	

	 <p>Enfants quartier prioritaire politique de la Ville</p>	
Visites adaptées et ateliers	Cordées de la réussite	Elèves éloignés de la culture
Visites adaptées et ateliers	Ecole de la deuxième chance	Jeunes en insertion
Visites adaptées et ateliers	Mission Locale	Jeunes en insertion
Ateliers hors les murs	Maison d'arrêt de Besançon	Personnes détenues
Visites adaptées et ateliers	Asso Miroirs du Monde	Personnes éloignées de la culture
Visites adaptées et ateliers	Réseau des GEM	Personnes isolées
Ateliers hors-les-murs	<p>Maison de quartier de Planoise (« Quartiers d'été »)</p>  <p>Enfants quartier prioritaire politique de la Ville</p>	
Visites adaptées et ateliers	CHRS Le Roseau	Femmes victimes de violence, éloignées de la culture
Visites adaptées, ateliers, visites virtuelles hors-les-murs	EHPAD	Personnes âgées dépendantes
Visites adaptées et ateliers	Réseau maisons de quartier	Enfants et adultes éloignés de la culture

Visites adaptées	Structures de réinsertion (Intermed, AFPA, ARIS ...)	Adultes en insertion, éloignés de la culture
Visites adaptées	Structures protection de l'enfance (ADDSEA, ELIAD)	Enfants protégés

- **Formation**

FORMATION PERSONNEL « La médiation culturelle pour les publics en apprentissage du français »	Par l'AGECIF	Publics apprenants du français
--	--------------	--------------------------------

10.4. LA DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<p>Soutien aux manifestations culturelles à Besançon et dans le Grand Besançon</p> <p>La Délégation Culture de la Ville apporte son soutien (aides financières et/ou logistiques) aux acteurs, associations et établissements culturels, qui participent à la diffusion culturelle sur le territoire et à l'accessibilité à la culture, à travers l'organisation de manifestations culturelles et artistiques à Besançon. La Ville axe notamment une partie de son aide aux manifestations se déroulant dans l'espace public. Environ 65 manifestations culturelles, récurrentes ou exceptionnelles, d'envergure diverses et dans des domaines variés (musique, spectacle vivant, arts visuels, littérature...), organisées par des associations et structures culturelles, ont été soutenues par la Ville de Besançon, comme le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, le Festival du Bitume et des Plumes, le Festival Détonation ou l'accueil de chapiteaux de cirque de création (ex : Trottola, Les Rois Vagabonds, Pagnozoo...).</p> <p>Grand Besançon Métropole accompagne les organisateurs</p>	Associations et structures culturelles du territoire, Direction Communication, Services techniques...	Service Création Diffusion	Besançon Grand Besançon	Tous handicaps

d'événements culturels sur le territoire qui participent à la diffusion culturelle et à l'accessibilité à la culture. 2023 : 19 manifestations d'associations et structures culturelles soutenues dont l'association Présence du CHS de Novillars pour la diffusion sur le territoire de la création 2023 de la compagnie de théâtre Les Timorés, dont les acteurs sont des patients du CHS accompagnés de leurs soignants.				
Hors(s)-Limite(s) et Jours de Danse Projets d'événement et d'action culturelle menés par l'association Na-Compagnie Pernette soutenus par la Ville de Besançon Soutien de la Ville au Festival Jours de Danse, festival participatif et gratuit ouvert aux personnes en situation de handicap - et au projet Hors Limites : saison d'ateliers de pratiques amateurs de la cie ouvert aux personnes en situation de handicap tout au long de l'année	Différents partenaires dont l'association Sors les mains de tes poches, le CCAS, MAS Etalans...	Service Création Diffusion	Différents lieux à Besançon et dans le Grand Besançon + Doubs et Région	Tous handicaps
Soutien à l'association Côté Cour Projet de saison jeune public qui s'oriente en partie en direction des sourds et malentendants (spectacles en LSF) ainsi que 10 spectacles « jeune public accessibles » dans le cadre de la saison 22/23 du Grand 8 dans des communes du Grand Besançon.	Communes d'accueil des représentations	Service Création Diffusion	Communes d'accueil des représentations	Tous handicaps avec attention particulière pour les sourds et malentendants
Soutien à la création de l'association 3615 Senor pour les « Brutlabs » : ateliers, fabrication d'instruments, expérimentations artistiques brutes liées au handicap physique ou psychique / par Ben Farey et Guillaume Bertrand	FabLab des Fabriques, APF25, BrutPop Paris, Espace Gantner, Mas de Quingey et Franois, structures Étapes (Jura)	Service Publics et Pratiques artistiques	Structures partenaires, diffusion événementielle Besançon + Doubs et Région	Tous handicaps (physique ou psychique)
Soutien à la création de l'association Brrftttt : « Tous en jambes », nouveau projet de création de la chorégraphe et danseuse Geneviève Pernin, livre et lecture dansée scénique réalisés à partir d'un travail d'ateliers mené depuis 4 ans auprès d'enfants en situation de handicap et d'enfants valides, dans un projet totalement mixte de pratique de danse et de création. Création scénique et publication : début d'automne 2024	Association Brrftttt	Service Création Diffusion	CCN Caen et Viadanse Belfort Nouveau Gare au théâtre, Vitry-sur-scène. Le Dancing, Dijon. Médiathèques et	Tous handicaps

			bibliothèques Prévu. Librairie Les Sandales d'Empédocle : confirmé.	
Soutien de la Ville à l' association Présence : soutien à la création théâtrale de la cie Les Timorés (issue d'ateliers de patients du CHS de Novillars).	CHS Novillars foyer du Colombier Info MDQ Montrapon	Service Création Diffusion	CHS Novillars au foyer du Colombier et Forges Fraisans	Patients du CHS de Novillars (handicap/souffrance psychique)
Parcours culturels 2023-2024 https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/culture/les-parcours-culturels/	55 acteurs culturels sont partenaires dont la Dir des Musées du Centre, Dir de la Citadelle, Dir des Bibliothèques et Archives municipales, Dir Biodiversité Espaces verts.	Service Publics et Pratiques artistiques	Écoles élémentaires publiques de Besançon (dont 58 % en quartier prioritaire) + Écoles maternelles publiques du quartier Planoise + Établissements et structures culturelles bisontines	3 classes CLEX ou ULIS et des élèves en inclusion (une quarantaine)
Mardis des rives 2023, soirées concerts tous les mardis de juillet-août Organisation par GBM en partenariat avec les communes d'accueil (dont Ville de Besançon) : soirées en plein air accessibles gratuitement pour le public. Accessibilité handicap (stationnement, aménagement, contact communiqué pour préparation venue), accueil de groupe possible (ex CCAS). Nouveauté 2023 : extension du service de transport Ginko Access aux soirées Mardis des rives. 2023 : 12 238 spectateurs, 7 soirées réalisées (9 prévues mais 2 annulations météo), 10 concerts et groupes accueillis	Direction Communication, services techniques, Direction Transports, Direction des Bibliothèques, Ginko, Rodia, Bastion...	Service Création Diffusion	Communes du Grand Besançon riveraines du Doubs	Tous handicaps

10.5. LE FRAC POUR RENDRE L'ART CONTEMPORAIN ACCESSIBLE A TOUTES ET TOUS

La sensibilisation à la création contemporaine est au cœur du projet artistique et culturel du Frac Franche-Comté.

Les propositions de médiation s'adressent à un public le plus large possible : **adultes et enfants en visite libre ou en groupes, scolaires, étudiants, publics éloignés, novices ou en situation de handicap.**

Les actions de médiation sont pensées en fonction des expositions, des œuvres et de la spécificité des publics. Elles se déclinent sous plusieurs formes : **accueil permanent dans les salles d'exposition, visites accompagnées, ateliers, visites architecturales, visites particulières, conférences, etc.**

• Médiation active

- Dès l'accueil et dans les expositions, **les publics individuels sont accueillis par les médiateurs** qui se tiennent à leur disposition dans les salles. La médiation, basée **sur l'échange avec les publics**, a pour finalité de les amener à questionner sur ce qui leur est donné à voir afin de **développer leur regard et leur esprit critique.**
- **Des visites accompagnées ont lieu tous les dimanches à 15h**, elles sont gratuites et accessibles à tous sans réservation préalable.
- **Des visites et ateliers conçus par tranche d'âge ou pour les enfants et leur famille sont proposés en période de vacances scolaires.** L'occasion de découvrir les expositions et d'expérimenter une pratique plastique en lien avec l'exposition ou le propos d'un artiste.
- **Les visites « Architecture » et les visites des œuvres extérieures** ont été réadaptées et proposées aux groupes comme une ouverture supplémentaire autour du Frac et de ses activités.
- **Des visites spécifiques comme les « Slow visites »** ont été proposées aux visiteurs pour se poser pendant une séance de pleine conscience puis découvrir les œuvres à un autre rythme. Natalie Grosjean, thérapeute et instructrice en Pleine Conscience accompagne les publics dans cette expérience sensorielle de visite.
- **Des ateliers d'écriture** animés par Claire Eustache de l'association Lune de Plume permettent de prendre le temps d'écrire au cœur des expositions. Les consignes liées aux œuvres donnent l'occasion aux participants d'entrer en contact avec celles-ci par un biais inattendu et toujours pertinent.

• Médiation écrite

• **Le Livret** accompagne chaque exposition. Il est à disposition des publics.

Son contenu varie et s'adapte au projet artistique de l'exposition. Il reprend le plan de l'exposition, l'édito, des textes ou entretiens, un glossaire, ainsi que la liste des ouvrages de la bibliothèque idéale.

• **Le petit livret** est une version adaptée et illustrée du livret de l'exposition qui permet une lecture en famille. Il est également accessible aux publics en situation de handicap intellectuel, par son vocabulaire plus simplifié et sa mise en page aérée.

• **Le livret-jeux** s'adresse au jeune public. Il accompagne les enfants pendant leur visite et leur découverte de l'exposition. Disponible gratuitement à l'accueil, le livret-jeux propose une expérience ludique autour de l'art contemporain, que l'on peut même poursuivre à la maison !

- **Accessibilité et outils dédiés aux personnes en situation de handicap**

Du matériel spécifique est mis à disposition comme les boucles sonores magnétiques, les cannes-sièges et deux fauteuils roulants.

Par ailleurs, plusieurs propositions de visites ou d'outils sont conçues pour les publics en situation de handicap :

- Pour chaque temps d'exposition **une Traversée des expositions inclusive est traduite en LSF** (Langue des Signes Française) par un interprète. Un partenariat est engagé avec l'association bisontine **Sors Les Mains d'Tes Poches**. L'activation du réseau de l'association a permis d'amener davantage de publics sourds et malentendants à suivre cette visite spécifique et à découvrir le Frac. Un lien plus durable se construit ainsi avec la communauté sourde et malentendante. Depuis 2022, les médiateurs du Frac sont accompagnés par les interprètes de l'association **CAL'LSF**, récemment implantée sur Besançon et qui travaille avec Sors Les Mains d'Tes Poches.

*Visite LSF en partenariat avec Sors Les Mains d'tes poches et CAL'LSF (9840) et
Crédit photo : Photographie : Nicolas Waltefaugle.*



- **Le petit livret** est une version illustrée du livret de l'exposition qui permet une lecture en famille. Il est également adapté aux publics en situation de handicap intellectuel, par son vocabulaire simplifié, sa mise en page aérée et ses images.
- **Le Pôle des publics travaille à la finalisation d'une mallette pédagogique autour d'une œuvre de la collection de Julien DISCRIT, pour le public en situation de handicap visuel.**

Pour des renseignements complets sur le bilan des actions du FRAC en 2023

<https://we.tl/t-ITntA7IIPO>

10.6. RENDRE ACCESSIBLE LE PATRIMOINE HISTORIQUE

La direction du patrimoine historique-service ville art et d'histoire a porté plusieurs actions en 2023 pour rendre accessible notre patrimoine historique au plus grand nombre :

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Livret pédagogique en Facile À Lire et à Comprendre	Fondation Pluriel		Intellectuel
Livret jeu de piste en Facile À Lire et à Comprendre	Fondation Pluriel		Intellectuel
Projet culturel : visites guidées et ateliers	Fondation Pluriel	Centre-ville de Besançon et CIAP	Intellectuel
Visite guidée en Langue des Signes Française	Association Sors les mains d'tes poches	Visite de la Cathédrale Saint-Jean	Auditif
Maquette tactile et ludique	Capture 4D	Tour bastionnée de Chamars	Intellectuel et Visuel

11. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE

11.1. LA MISSION HANDICAP DU CCAS DE BESANÇON

De nombreuses actions en faveur du changement de regard sur le handicap sont portées par le Service Santé Social Handicap et sa Mission Handicap.

- Les actions conduites en 2023 ont été les suivantes :

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Lieu(x) de l'action
Soirée débat suite à la projection du film « tempête »	APF – Centre Omnisport Pierre Croppet – Nos Enfants d’Ailleurs – direction com	Mégarama BA 
Dispositif handi-citoyenne auprès d'enfants (CM1 et CM2)	AAB ; Sors les mains d'tes poches ; Sports adapté + personnes qualifiées appartenant à la société civile...	Ecole T.Bernard ; école H.Fertet
dispositif vade-mecum (prendre soin des personnes vulnérables dans le champ de la santé)	Cal'LSF ; Fondation Pluriel ; AAB + personnes qualifiées appartenant à la société civile...	Ecole des IMRT, des kinésithérapeutes et des ergothérapeutes
Dispositif handi-citoyen adulte	Apprenants de l'école de la 2ème chance	Ecole de la 2ème chance à Planoise
Dispositif handi-citoyen adulte	Apprenants de la MFR de Morre + la Roche du Trésor en association avec comité handisports	MFR de Morre

Dispositif handi-citoyen adulte	Etudiants en BTS (+80)-AAB ; Fondation Pluriel ATLAS + personnes qualifiées appartenant à la société civile...	Institution Notre Dame St Jean
Dispositif handi-citoyen adulte	Lycéens - AAB ; Fondation Pluriel ATLAS + Voir emsemble	Lycée Pergaud
Accueillir, prendre en compte les besoins et conduire des animations avec des enfants porteurs de handicaps	Salariés de la direction éducation – directeurs et coordonnateurs d'accueils multi-sites	Salle Courbet
Participation au séminaire « Handicap et Prévention : Renforcer l'autodétermination par le pouvoir d'agir ... »	Avec le CLSM	Dijon
Participation au salon « ça va sphère » organisé par ARIS Cap emploi	ARIS Cap emploi et CLSM	Palais des sports
Aide à la préparation de la SEEPH au CHU + formation des personnels à l'utilisation du simulateur de vieillissement	Mise en lien avec des partenaires associatif + CLSM (psy expérience)	CHRU Besançon

11.2. LES CAFES ERGO : DES RENCONTRES POUR PARTAGER LES BONNES PRATIQUES

Portés par la Mission Handicap du CCAS, les cafés ergo sont le rendez-vous des ergothérapeutes du territoire du Grand Besançon, ces rencontres ont plusieurs objectifs :

- Créer du lien entre les professionnels et le CCAS en présentant ses services, actions, et partenaires,
- Evaluer les besoins et problématiques rencontrés par les personnes en situation de handicap et également par les ergothérapeutes,
- Offrir un temps d'échanges qui ouvre au partage d'informations et participe à la création d'un réseau de professionnels de santé/social/handicap.

Le CCAS peut ainsi, à travers cette initiative, enrichir ses pratiques, notamment sur les actions en lien avec le maintien à domicile, l'accessibilité et le handicap.



11.3. L'ESCAPE GAME POUR SENSIBILISER AUX TROUBLES PSYCHIQUES ET A LA SANTE MENTALE



Psy'Expérience est un outil destiné à un public de 16 ans et plus qui est présenté dans les lycées, les établissements scolaires, les lieux de formation et les entreprises publiques. Des agents des CCAS ont également commencé à être sensibilisés.

« Lors de sa deuxième année de master, François Couteau, ergothérapeute et chargé de mission au CCAS de Besançon jusqu'en juillet 2023, a travaillé avec la mission Handicap du CCAS de Besançon, en partenariat avec le conseil local de santé mentale (CLSM) du Grand Besançon et en collaboration avec les adhérents des groupes d'entraide mutuelle sur un projet de sensibilisation aux troubles psychiques et à la santé mentale. De ce travail est né l'escape game Psy'Expérience ».

Pour en savoir plus et toute demande de renseignements :

[Un escape game pour sensibiliser à la question des troubles psychiques et de la santé mentale | UNCCAS](#)

12. CONCLUSION

Le rapport annuel d'accessibilité 2023 effectue le bilan des travaux et actions conduits sur la chaîne de déplacement, (voirie, espaces publics, transports, ERP, IOP) afin d'en assurer la mise en accessibilité, la continuité et la cohérence.

En ce qui concerne les autres domaines de la vie de la cité, il a choisi de pointer, à titre d'exemple, les efforts consentis dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap, dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et des activités périscolaires mais aussi dans le domaine de la culture en général, en allant de l'enseignement et de l'accès au savoir à celui de l'art .

Ces efforts mettent en lumière, l'action volontariste, portée sur notre territoire, par un ensemble convergeant d'énergies : politiques, techniques et associatives, afin d'y installer une égalité d'accès, la plus large possible, de tout à tous, seule garante d'une égalité des chances chaque jour renforcée pour chacune et chacun, quelle que soit sa situation ou ses empêchements.

Le Groupe d'Experts d'Usage, fort d'une réputation consolidée au fil des années, a été, en 2023, consulté sur l'ensemble des grands projets qu'il a pu marquer d'une véritable accessibilité d'usage, renforcée pour toutes les familles de handicap.

Ce rapport, tout comme les précédents, n'aurait pu voir le jour sans la participation active de l'ensemble des acteurs et leur implication au quotidien. Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue et dont il souligne le caractère indispensable et l'efficacité. Qu'ils en soient vivement, tous, remerciés.